



Conseil d'Agglomération

Mercredi 5 avril 2023

Note de synthèse

CS 9602
07300 MAUVES

accueil@archeagglo.fr
04 26 78 78 78

ARLEBOSC ARTHEMONAY BATHERNAY BEAUMONT-MONTEUX
BOUCIEU-LE-ROI BOZAS BREN CHANOS-CURSON
CHANTEMERLE-LES-BLÉS CHARMES-SUR-L'HERBASSE
CHAVANNES CHEMINAS COLOMBIER-LE-JEUNE
COLOMBIER-LE-VIEUX CROZES-HERMITAGE ÉRÔME
ÉTABLES GERVAIS GLUN LA ROCHE-DE-GLUN LARINAGE LEMPS
MARGÈS MARSAZ MAUVES MERCURIO-VEAUNES MONTCHENU
PAILHARÈS PLATS PONT-DE-LISÈRE SAINT-BARTHELEMY-LE-PLAIN
SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE SAINT-FÉLICIEN SAINT-
JEAN-DE-MUZOLS SAINT-VICTOR SÈCHERAS SERVES-SUR-RHÔNE
TAIN L'HERMITAGE TOURNON-SUR-RHÔNE VAUDEVANT VION

Vivre
& Entreprendre **ICI**
ARCHEAgglo.fr

Table des matières

Décisions prises par délégation du Conseil d'Agglomération	3
FINANCES – MOYENS GENERAUX - PATRIMOINE	5
Comptes de gestion 2022	5
Comptes administratifs 2022 – Affectation des résultats	8
Budgets primitifs 2023	24
Taux d'imposition 2023	34
Taux du versement mobilité 2023	34
Ventilation des charges communes entre les budgets eau et assainissement	36
PROJET DE TERRITOIRE – MOBILITES – DEVELOPPEMENT LOCAL	37
Projet ITDT – Cession du tènement foncier par EPORA	37
Projet ITDT – Convention d'entente relative à l'aménagement et la valorisation de la friche industrielle ITDT	40
RIVIERES	42
GEMAPI – Etude de ruissellement – Convention de co-maîtrise d'ouvrage avec les communes	42
CULTURE	45
Enseignement artistique – Ecole de musique et de danse intercommunale – Tarifs des Interventions en Milieu Scolaire	45
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	48
Aides aux partenaires du développement économique	48
ZA d'Erôme – Convention de superposition d'affectation avec la CNR	52
HABITAT	54
Avenant n° 4 à la convention annuelle pour l'observatoire de l'habitat de l'ADIL 26	54
Bilan et convention annuelle de mise en œuvre du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH)	54
TOURISME - SPORT	56
Convention de partenariat avec l'association Ardéchoise Cyclo Promotion et la commune de St-Félicien	56
ADMINISTRATION GENERALE	57
Modification d'un délégué suppléant au Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Herbasse (SIABH)	57

Décisions prises par délégation du Conseil d'Agglomération

(cf. détail disponible sur votre tablette)

DEC 2023-097 - Objet : Développement économique - Convention de partenariat avec Pôle emploi de Tournon-sur-Rhône pour l'organisation du 15ème Forum de l'Emploi - 2023

DEC 2023-098 - Objet : Culture – Avenant n° 2 au marché avec le Groupe SERL pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de 3 médiathèques

DEC 2023-099 - Objet : Commande Publique - Demande de devis n°2022-45-DD – Réalisation d'un inventaire Faune Flore habitats et étude d'incidence NATURA 2000 dans le cadre du projet d'aménagement du Domaine du Lac de Champos

DEC 2023-100 - Objet : Habitat – Dispositif de renouvellement chauffage bois – subvention au propriétaire

DEC 2023-101 A DEC 2023-105 - Objet : Transport - Versement de l'aide à l'achat d'un VAE

DEC 2023-106 - Objet : Ressources Humaines -contrat d'engagement éducatif - ALSH Tournon sur Rhône

DEC 2023-107 - Objet : Eau Assainissement – Marché avec le SATESE Drôme Ardèche pour l'assistance technique relatif au contrôle des dispositifs d'auto surveillance réglementaire et du suivi du fonctionnement des stations d'épuration et des rejets

DEC 2023-108-Objet : Emploi- Forum de l'emploi - Demande d'aide financière auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

DEC 2023-109 - Objet : Solidarités – Seniors Autonomie – Demande de subvention aux Conférences des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie de l'Ardèche – Actions de lutte contre l'isolement des Agées et répit des aidants 2023

DEC 2023-110- Objet : Tourisme - Arrêt de l'exécution des prestations de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une liaison douce entre Glun et Chateaubourg

DEC 2023-111 - Objet : Habitat - Dispositifs d'amélioration de l'habitat OPAH-RU – Opération façade – subvention au propriétaire

DEC 2023-133 - Objet : Ressources humaines - contrat d'Accroissement temporaire d'activité – Directeur Adjoint ALSH

DEC 2023-134 A DEC 2023-138 - Objet : Transport - Versement de l'aide à l'achat d'un VAE

DEC 2023-139 - Objet : Eau Assainissement – Marché de travaux d'extension du réseau d'eaux usées à Bathernay avec la SAS Boisset TP

DEC 2023-140 - Objet : Eau Assainissement – Avenant à la convention spéciale de déversement des effluents de la Cave de Tain l’Hermitage – Union des propriétaires

DEC 2023-141 - Objet : Eau assainissement – Avenant à la convention spéciale de déversement des effluents de l’établissement SA Maison Chapoutier

DEC 2023-142 - Objet : Eau assainissement – Avenant à la convention spéciale de déversement des effluents de l’établissement MAISON ET DOMAINES DES ALEXANDRINS à Tain l’Hermitage

DEC 2023-143 -Objet : Eau assainissement – Avenant à la convention spéciale de déversement des effluents de l’établissement SA CHAMPAGNE DEUTZ à Tain l’Hermitage

DEC 2023-144 - Objet : Eau assainissement – Avenant à la convention spéciale de déversement des effluents de l’établissement COOPTAIN à Tain l’Hermitage

DEC 2023-145 - Objet : Eau assainissement – Avenant à la convention spéciale de déversement des effluents de l’établissement SNC SAVIEL France à Tain l’Hermitage

DEC 2023-146 - Objet : Eau assainissement – Avenant à la convention spéciale de déversement des effluents de l’établissement SA VALRHONA 1 à Tain l’Hermitage

DEC 2023-147 - Objet : Eau Assainissement – Avenant à la convention spéciale de déversement des effluents de l’établissement SA VALRHONA 2 à Tain l’Hermitage

DEC 2023-148 - Objet : Ressources Humaines -contrat d’engagement éducatif - ALSH Tournon sur Rhône

DEC 2023-149 - Objet : Tourisme - Sollicitation de subvention du Conseil Départemental de la Drôme

DEC 202-150 A DEC 2023-154 - Objet : Transport - Versement de l’aide à l’achat d’un VAE

DEC 2023-155 - Objet : Agriculture et Alimentation – Marché : accompagnement des cantines scolaires et réalisation d’une journée technique et collective sur l’agronomie.

DEC 2023-156 - Objet : Commande publique – Avenant n°2 - Marché n° 2021-5-A – Elaboration d’un schéma directeur d’assainissement sur la commune de Colombier le Vieux

FINANCES – MOYENS GENERAUX - PATRIMOINE

Rapporteur Jean-Louis BONNET

Comptes de gestion 2022

Sont disponibles sur votre tablette :

- ✓ la présentation du CA 2022,
- ✓ la ventilation des dépenses et recettes par budgets, directions, services et opérations,
- ✓ les maquettes budgétaires.

Vu l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le vote des comptes administratifs doit être précédé du vote des Comptes de gestion 2021 ;

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 d'ARCHE Agglo et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Trésorier accompagnés des états des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après avoir constaté que les résultats des comptes administratifs de l'exercice 2022, sont conformes à ceux des comptes de gestion. Ces résultats sont les suivants :

	Budget général	
	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	39 131 018,00 €	3 936 934,43 €
Recettes	43 590 894,43 €	5 544 939,45 €
Résultat exercice 2022	4 459 876,43 €	1 608 005,02 €
Résultat N-1	1 886 873,75 €	-2 362 812,92 €
Résultat de clôture	6 346 750,18 €	-754 807,90 €

	BA "développement économique"	
	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	2 342 264,82 €	2 838 300,98 €
Recettes	3 254 791,28 €	2 845 054,60 €
Résultat exercice 2022	912 526,46 €	6 753,62 €
Résultat N-1	0,00 €	-705 525,88 €
Résultat de clôture	912 526,46 €	-698 772,26 €

	BA "Linaë"	
	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	704 548,57 €	387 695,32 €
Recettes	1 103 035,53 €	307 772,10 €
Résultat exercice 2022	398 486,96 €	-79 923,22 €
Résultat N-1	0,00 €	-286 951,75 €
Résultat de clôture	398 486,96 €	-366 874,97 €

	BA "ANC"	
	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	186 810,66 €	0,00 €
Recettes	216 879,48 €	10 148,48 €
Résultat exercice 2022	30 068,82 €	10 148,48 €
Résultat N-1	-70 682,27 €	29 652,67 €
Résultat de clôture	-40 613,45 €	39 801,15 €

	BA "camping Domaine du Lac de Champos"	
	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	256 927,64 €	56 815,40 €
Recettes	357 516,93 €	65 973,09 €
Résultat exercice 2022	100 589,29 €	9 157,69 €
Résultat N-1	52 450,50 €	-11 552,49 €
Résultat de clôture	153 039,79 €	-2 394,80 €

	BA "transport"	
	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	3 447 045,73 €	11 088,00 €
Recettes	3 539 147,57 €	61 003,35 €
Résultat exercice 2022	92 101,84 €	49 915,35 €
Résultat N-1	125 685,57 €	-22 251,05 €
Résultat de clôture	217 787,41 €	27 664,30 €

	BA "zones d'activités"	
	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	5 501 827,95 €	7 155 202,85 €
Recettes	5 501 827,95 €	7 924 993,83 €
Résultat exercice 2022	0,00 €	769 790,98 €
Résultat N-1	0,00 €	-1 628 092,67 €
Résultat de clôture	0,00 €	-858 301,69 €

	Régie AEP	
	Dépenses	Recettes
Dépenses	1 398 933,79 €	371 888,04 €
Recettes	2 022 850,06 €	199 667,58 €
Résultat exercice 2022	623 916,27 €	-172 220,46 €
Résultat N-1	606 746,23 €	58 565,48 €
Résultat comptable au 31/12/2022	1 230 662,50 €	-113 654,98 €

	Régie assainissement	
	Dépenses	Recettes
Dépenses	3 441 426,95 €	2 130 338,17 €
Recettes	3 132 603,27 €	1 874 662,43 €
Résultat exercice 2022	-308 823,68 €	-255 675,74 €
Résultat N-1	748 703,87 €	160 668,79 €
Résultat comptable au 31/12/2022	439 880,19 €	-95 006,95 €

	Autorité de gestion AEP	
	Dépenses	Recettes
Dépenses	69 951,67 €	37 084,21 €
Recettes	148 833,58 €	125 647,81 €
Résultat exercice 2022	78 881,91 €	88 563,60 €
Résultat N-1	209 913,53 €	137 983,51 €
Résultat comptable au 31/12/2022	288 795,44 €	226 547,11 €

	Autorité de gestion assainissement	
	Dépenses	Recettes
Dépenses	429 632,64 €	330 792,28 €
Recettes	640 310,76 €	443 231,86 €
Résultat exercice 2022	210 678,12 €	112 439,58 €
Résultat N-1	584 518,02 €	427 303,66 €
Résultat comptable au 31/12/2022	795 196,14 €	539 743,24 €

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 par ARCHE Agglo ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Il est proposé au Conseil d'Agglomération :

- DE DECLARER que les comptes de gestion d'ARCHE Agglo : général, Développement économique, Espace aquatique Linaë, Service Public de l'Assainissement Non Collectif, Domaine du Lac de Champos, Transport, Zones d'activités, Régie de l'eau, Régie de l'assainissement, Autorité de gestion de l'eau, Autorité de gestion de l'assainissement dressés pour l'exercice 2022 par le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appellent ni observation, ni réserve.

Comptes administratifs 2022 – Affectation des résultats

Vu l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil d'Agglomération réuni sous la Présidence de M. Frédéric SAUSSET délibérant sur les comptes administratifs des Budgets 2022 d'ARCHE Agglo est invité à donner acte de la présentation faite des Comptes Administratifs 2022, de la sincérité des « restes à réaliser » et à se prononcer sur l'affectation des résultats, lesquels se résument ainsi :

Budget principal

Vote section d'exploitation

		CA 2021	Budget total 2022	CA 2022
011	charges générale	7 713 243,82 €	8 905 690,00 €	7 926 294,16 €
012	charges salariales	10 172 785,03 €	10 955 579,00 €	10 955 334,72 €
014	versement d'impôts	11 105 285,83 €	11 232 935,00 €	11 232 709,44 €
66	charges financières	183 856,22 €	200 000,00 €	182 571,61 €
65	autres charges de gestion	7 582 728,47 €	8 586 938,54 €	7 655 972,89 €
67	charges exceptionnelles	92 831,26 €	53 820,00 €	44 615,81 €
68	provisions réglementaires	2 131,23 €	6 700,00 €	4 121,30 €
022	dépenses imprévues	- €	800 001,46 €	- €
023	virement section d'investissement	- €	2 981 424,00 €	- €
042	dotations aux amortissements	1 319 093,16 €	1 130 000,00 €	1 129 398,07 €
Total dépenses		38 171 955,02 €	44 853 088,00 €	39 131 018,00 €

13	atténuation de charges	121 890,43 €	145 000,54 €	204 299,68 €
70	produits des services	4 334 112,14 €	4 496 913,00 €	5 187 271,32 €
73	impôts et taxes	26 152 538,00 €	28 257 856,00 €	28 652 462,00 €
74	dotations, sub, participations	9 221 879,04 €	9 661 172,00 €	9 084 276,52 €
75	autres produits de gestion	540 524,06 €	391 272,71 €	403 027,10 €
76	produits financiers	86,81 €	- €	14,44 €
77	produits exceptionnels	185 444,60 €	9 200,00 €	54 788,37 €
002	excédent d'exploitation reporté	- €	1 886 873,75 €	- €
042	opération d'ordres	6 265,00 €	4 800,00 €	4 755,00 €
Total recettes		40 562 740,08 €	44 853 088,00 €	43 590 894,43 €

Résultat de clôture			4 459 876,43 €
----------------------------	--	--	-----------------------

Vote section d'investissement

		Budget total 2022	CA 2022	RAR 2022
001	résultat reporté	2 362 812,92 €		
020	dépenses imprévues	0,00 €		
040	ammortissements	4 800,00 €	4 755,00 €	
10	trop perçu FCTVA	10 625,00 €	10 625,00 €	
16	capital des emprunts	1 147 800,00 €	946 090,01 €	
20	immobilisations incorporelles	1 084 613,12 €	337 247,05 €	397 230,20 €
204	subvention d'équipement	1 763 046,60 €	536 422,30 €	733 077,88 €
21	immobilisations corporelles	2 230 353,72 €	1 253 765,65 €	204 357,83 €
23	immobilisations en cours	7 636 956,64 €	848 029,42 €	87 081,13 €
27	Autres immobilisation financières	63 200,00 €		
45	travaux pour compte de tiers	0,00 €		
Total dépenses		16 304 208,00 €	3 936 934,43 €	1 421 747,04 €
			5 358 681,47 €	

021	virement de la section d'expl.	2 981 424,00 €		
024	cessions	120 000,00 €		
10	dotations, fonds divers	4 282 590,24 €	3 106 130,22 €	
13	subvention	4 293 866,82 €	1 272 971,60 €	245 131,82 €
16	emprunt	3 496 326,94 €	30 621,46 €	
21	immobilisations corporelles	0,00 €	201,10 €	
23	immobilisations en cours	0,00 €	5 617,00 €	
040	ammortissements	1 130 000,00 €	1 129 398,07 €	
45	travaux pour compte de tiers	0,00 €		
Total recettes		16 304 208,00 €	5 544 939,45 €	245 131,82 €
			5 790 071,27 €	

431 389,80 €

Il est proposé au Conseil d'Agglomération :

- D'APPROUVER le Compte administratif 2022 du Budget principal ;
- DE RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser ;
- D'ARRETER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Budget principal

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		1 886 873,75 €	2 362 812,92 €		475 939,17 €	
Opérations de l'exercice	39 131 018,00 €	43 590 894,43 €	3 936 934,43 €	5 544 939,45 €	43 067 952,43 €	49 135 833,88 €
Totaux	39 131 018,00 €	45 477 768,18 €	6 299 747,35 €	5 544 939,45 €	43 543 891,60 €	49 135 833,88 €
Résultat de clôture	0,00 €	6 346 750,18 €	754 807,90 €	0,00 €	0,00 €	5 591 942,28 €

Besoin de financement	754 807,90 €	
Excédent de financement	0,00 €	

Restes à réaliser	1 421 747,04 €	245 131,82 €
-------------------	----------------	--------------

Besoin de financement des restes à réaliser	1 176 615,22 €	
Excédent de financement des restes à réaliser	0,00 €	

Besoin total de financement	1 931 423,12 €	
Excédent Total de financement	0,00 €	

Excédent de Fonctionnement capitalisé	1 931 423,12 €	
Excédent de Fonctionnement reporté	4 415 327,06 €	

Il est proposé au Conseil d'Agglomération :

- D'APPROUVER les affectations telles que présentées ci-dessus.

Budget annexe « développement économique »

Vote section d'exploitation

		CA 2021	Budget total 2022	CA 2022
011	charges générale	452 159,09 €	566 076,00 €	387 646,06 €
012	charges salariales	314 208,88 €	322 478,00 €	317 334,90 €
014	versement d'impôts	0,00 €	22 360,00 €	22 354,97 €
66	charges financières	138 369,50 €	143 900,00 €	141 320,44 €
65	autres charges de gestion	867 400,00 €	867 950,00 €	867 950,00 €
67	charges exceptionnelles	840,60 €	5 000,00 €	3 331,26 €
68	provisions réglementaires	896,73 €	1 045,46 €	1 044,19 €
023	virement section d'investissement	0,00 €	1 013 789,54 €	0,00 €
042	dotations aux amortissements	245 748,00 €	270 000,00 €	601 283,00 €
Total dépenses		2 019 622,80 €	3 212 599,00 €	2 342 264,82 €

13	atténuation de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70	produits des services	112 002,73 €	177 300,00 €	167 576,52 €
73	impôts et taxes	227 323,74 €	210 000,00 €	297 244,50 €
74	dotations, sub, participations	35 838,00 €	25 749,00 €	88 107,61 €
75	autres produits de gestion	2 482 838,59 €	2 764 550,00 €	2 342 899,47 €
76	produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
77	produits exceptionnels	8 477,08 €	0,00 €	324 189,18 €
042	opération d'ordres	34 774,00 €	35 000,00 €	34 774,00 €
Total recettes		2 901 254,14 €	3 212 599,00 €	3 254 791,28 €

Résultat de clôture			912 526,46 €
----------------------------	--	--	---------------------

Vote section d'investissement

		Budget total 2022	CA 2022	RAR 2022
001	résultat reporté	705 525,88 €		
040	amortissements	35 000,00 €	34 774,00 €	
16	capital des emprunts	479 796,00 €	471 663,27 €	
20	immobilisations incorporelles	35 000,00 €	575,27 €	
204	subvention d'équipement	1 999 027,00 €	1 728 318,00 €	207 204,00 €
21	immobilisations corporelles	101 723,40 €	29 475,65 €	49 042,16 €
23	immobilisations en cours	937 040,60 €	373 709,27 €	274 049,09 €
27	autres immobilisation financières	0,00 €		
45	travaux pour compte de tiers	220 000,12 €	199 785,52 €	68 815,04 €
Total dépenses		4 513 113,00 €	2 838 300,98 €	599 110,29 €
			3 437 411,27 €	

001	résultat reporté	0,00 €		
021	virement de la section d'expl.	1 007 489,54 €		
024	cessions	400 000,00 €		
10	excédent de fonct capitalisé	887 931,34 €	881 631,34 €	
13	subvention	552 692,00 €	172 109,00 €	149 892,00 €
16	emprunt	1 175 000,00 €	1 175 000,00 €	
21	immobilisations corporelles	0,00 €	190 126,58 €	
23	immobilisations en cours	0,00 €	15 031,26 €	
45	travaux pour compte de tiers	260 000,12 €		235 464,09 €
040	amortissements	270 000,00 €	411 156,42 €	
Total recettes		4 553 113,00 €	2 845 054,60 €	385 356,09 €
			3 230 410,69 €	

-207 000,58 €

Il est proposé au Conseil d'Agglomération :

- D'APPROUVER le Compte administratif 2022 du Budget annexe Développement économique ;
- DE RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser ;
- D'ARRETER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Budget annexe développement économique

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés			705 525,88 €		705 525,88 €	
Opérations de l'exercice	2 342 264,82 €	3 254 791,28 €	2 838 300,98 €	2 845 054,60 €	5 180 565,80 €	6 099 845,88 €
Totaux	2 342 264,82 €	3 254 791,28 €	3 543 826,86 €	2 845 054,60 €	5 886 091,68 €	6 099 845,88 €
Résultat de clôture	0,00 €	912 526,46 €	698 772,26 €	0,00 €	0,00 €	213 754,20 €

Besoin de financement	698 772,26 €
Excédent de financement	0,00 €

Restes à réaliser	599 110,29 €	385 356,09 €
-------------------	---------------------	---------------------

Besoin de financement des restes à réaliser	213 754,20 €
Excédent de financement des restes à réaliser	0,00 €

Besoin total de financement	912 526,46 €
Excédent Total de financement	0,00 €

Excédent de Fonctionnement capitalisé	912 526,46 €
Excédent de Fonctionnement reporté	0,00 €

Il est proposé au Conseil d'Agglomération :

- D'APPROUVER les affectations telles que présentées ci-dessus.

Budget annexe « centre aquatique Linaë »

Vote section d'exploitation

		CA 2021	Budget total 2022	CA 2022
011	charges générales	146 223,47 €	263 536,45 €	206 794,42 €
012	charges salariales	35 177,68 €	- €	- €
014	reversement d'impôts	- €	- €	- €
66	charges financières	68 402,13 €	84 400,00 €	75 754,15 €
65	autres charges de gestion	410 000,00 €	422 000,00 €	422 000,00 €
023	virement section d'investissement	- €	437 800,90 €	- €
042	dotations aux amortissements	- €	1 012,65 €	- €
Total dépenses		659 803,28 €	1 208 750,00 €	704 548,57 €

13	atténuation de charges	- €	- €	- €
70	produits des services	14 905,11 €	13 000,00 €	15 138,11 €
73	impôts et taxes	- €	- €	- €
74	dotations, sub, participations	22 088,86 €	17 180,00 €	26 465,18 €
75	autres produits de gestion	900 072,05 €	1 132 270,00 €	1 055 140,24 €
76	produits financiers	- €	- €	- €
77	produits exceptionnels	- €	40 000,00 €	- €
042	opération d'ordres	6 292,00 €	6 300,00 €	6 292,00 €
Total recettes		943 358,02 €	1 208 750,00 €	1 103 035,53 €

Résultat de cloture			398 486,96 €
----------------------------	--	--	---------------------

Vote section d'investissement

		Budget total 2022	CA 2021	RAR 2021
001	résultat reporté	286 951,75 €		
16	capital des emprunts	381 500,00 €	381 403,32 €	
20	immobilisations incorporelles	10 000,00 €		
21	immobilisations corporelles	40 000,90 €		31 611,99 €
23	immobilisations en cours	20 820,35 €		
040	opération d'ordres	6 300,00 €	6 292,00 €	
Total dépenses		745 573,00 €	387 695,32 €	31 611,99 €
			419 307,31 €	
021	virement de la section d'expl.	437 800,90 €		
10	excédent fonct capitalisé	307 772,10 €	307 772,10 €	
Total recettes		745 573,00 €	307 772,10 €	0,00 €
			307 772,10 €	
			-111 535,21 €	

Il est proposé au Conseil d'Agglomération :

- D'APPROUVER le Compte administratif 2022 du Budget annexe Espace aquatique Linaë ;
- DE RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser ;
- D'ARRETER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Budget annexe LINAË

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés			286 951,75 €		286 951,75 €	
Opérations de l'ex	704 548,57 €	1 103 035,53 €	387 695,32 €	307 772,10 €	1 092 243,89 €	1 410 807,63 €
Totaux	704 548,57 €	1 103 035,53 €	674 647,07 €	307 772,10 €	1 379 195,64 €	1 410 807,63 €
Résultat de clôture	0,00 €	398 486,96 €	366 874,97 €	0,00 €	0,00 €	31 611,99 €
Besoin de financement			366 874,97 €			
Excédent de financement			0,00 €			
Restes à réaliser			31 611,99 €	0,00 €		
Besoin de financement des restes à réaliser			31 611,99 €			
Excédent de financement des restes à réaliser			0,00 €			
Besoin total de financement			398 486,96 €			
Excédent Total de financement			0,00 €			
Excédent de Fonctionnement capitalisé			398 486,96 €			
Excédent de Fonctionnement reporté			0,00 €			

Il est proposé au Conseil d'Agglomération :

- D'APPROUVER les affectations telles que présentées ci-dessus.

Budget annexe « SPANC »

Vote section d'exploitation

		CA 2021	Budget total 2022	CA 2022
011	charges générale	22 252,20 €	21 935,00 €	18 818,53 €
012	charges salariales	161 726,07 €	156 628,00 €	155 657,11 €
67	charges exceptionnelles	820,00 €	- €	300,00 €
68	provisions	1 347,38 €	2 089,73 €	1 886,54 €
002	déficit de foncti reporté	- €	70 682,27 €	- €
042	dotations aux amortissements	10 138,00 €	10 200,00 €	10 148,48 €
Total dépenses		196 283,65 €	261 535,00 €	186 810,66 €

13	atténuation de charges	- €	- €	- €
70	produits des services	78 650,00 €	124 260,00 €	74 460,00 €
75	autres produits de gestion	71 175,88 €	137 275,00 €	97 473,85 €
042	opération d'ordres	- €	- €	- €
Total recettes		196 283,65 €	261 535,00 €	216 879,48 €

Résultat de cloture			30 068,82 €
----------------------------	--	--	--------------------

Vote section d'investissement

		Budget total 2022	CA 2022	RAR
001	résultat reporté	0,00 €		
20	immobilisations incorporelles	0,00 €		
21	immobilisations corporelles	45 853,00 €		
23	immobilisations en cours	0,00 €		
Total dépenses		45 853,00 €	0,00 €	0,00 €
				0,00 €

021	virement de la section d'expl.	0,00 €		
001	résultat reporté	29 652,67 €		
024	cessions	0,00 €		
10	FCTVA	6 000,33 €		
13	subvention	0,00 €		
16	emprunt	0,00 €		
27	immobilisations financières	0,00 €		
040	ammortissements	10 200,00 €	10 148,48 €	
Total recettes		45 853,00 €	10 148,48 €	0,00 €
				10 148,48 €

10 148,48 €

Il est proposé au Conseil d'Agglomération :

- D'APPROUVER le Compte administratif 2022 du Budget annexe SPANC ;
- DE RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser ;
- D'ARRETER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Budget annexe SPANC

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	70 682,27 €		0,00 €	29 652,67 €	41 029,60 €	
Opérations de l'exercice	186 810,66 €	216 879,48 €	0,00 €	10 148,48 €	186 810,66 €	227 027,96 €
Totaux	257 492,93 €	216 879,48 €	0,00 €	39 801,15 €	227 840,26 €	227 027,96 €
Résultat de clôture	40 613,45 €	0,00 €	0,00 €	39 801,15 €	812,30 €	0,00 €

Besoin de financement	0,00 €
Excédent de financement	39 801,15 €

Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €
-------------------	--------	--------

Besoin de financement des restes à réaliser	0,00 €
Excédent de financement des restes à réaliser	0,00 €

Besoin total de financement	0,00 €
Excédent Total de financement	39 801,15 €

Déficit de Fonctionnement capitalisé	40 613,45 €
Excédent de Fonctionnement reporté	0,00 €

Il est proposé au Conseil d'Agglomération :

- D'APPROUVER les affectations telles que présentées ci-dessus.

Budget annexe « transport »

Vote section d'exploitation

		CA 2021	Budget total 2022	CA 2022
011	charges générale	3 047 663,55 €	3 321 340,00 €	3 205 581,36 €
012	charges salariales	161 714,27 €	164 541,00 €	164 541,00 €
014	reversement d'impôts	10 207,44 €	4 500,00 €	- €
65	autres charges de gestion	169 293,88 €	67 404,62 €	67 254,62 €
67	charges exceptionnelles	157,50 €	1 000,00 €	92,25 €
68	provisions	- €	11,43 €	10,50 €
023	virement section d'investissement	- €	25 928,95 €	- €
042	dotations aux amortissements	3 446,00 €	9 600,00 €	9 566,00 €
Total dépenses		3 392 482,64 €	3 594 326,00 €	3 447 045,73 €
13	atténuation de charges	- €	- €	- €
70	produits des services	60 552,50 €	78 000,00 €	27 852,90 €
73	impôts et taxes	891 311,99 €	860 000,43 €	1 067 654,67 €
74	dotations, sub, participations	2 442 640,00 €	2 530 640,00 €	2 443 640,00 €
002	excédent d'exploitation reporté	- €	125 685,57 €	- €
042	opération d'ordres	- €	- €	- €
Total recettes		3 399 004,49 €	3 594 326,00 €	3 539 147,57 €
Resultat de cloture				92 101,84 €

Vote section d'investissement

		Budget total 2022	CA 2022	RAR
001	résultat reporté	22 251,05 €		
21	immobilisations corporelles	53 588,95 €	11 088,00 €	15 840,00 €
23	immobilisations en cours	0,00 €		
Total dépenses		75 840,00 €	11 088,00 €	15 840,00 €
			26 928,00 €	
021	virement de la section d'expl.	25 928,95 €		
10	dotations et fonds divers	32 543,05 €	30 733,75 €	
13	subvention	7 768,00 €	20 703,60 €	7 768,00 €
040	amortissements	9 600,00 €	9 566,00 €	
Total recettes		75 840,00 €	61 003,35 €	7 768,00 €
			68 771,35 €	
			41 843,35 €	

Il est proposé au Conseil d'Agglomération :

- D'APPROUVER le Compte administratif 2022 du Budget annexe Transport ;
- DE RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser ;
- D'ARRETER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Budget annexe Transport

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		125 685,57 €	22 251,05 €			103 434,52 €
Opérations de l'exercice	3 447 045,73 €	3 539 147,57 €	11 088,00 €	61 003,35 €	3 458 133,73 €	3 600 150,92 €
Totaux	3 447 045,73 €	3 664 833,14 €	33 339,05 €	61 003,35 €	3 458 133,73 €	3 703 585,44 €
Résultat de clôture	0,00 €	217 787,41 €	0,00 €	27 664,30 €	0,00 €	245 451,71 €
Besoin de financement			0,00 €			
Excédent de financement			27 664,30 €			
Restes à réaliser			15 840,00 €	7 768,00 €		
Besoin de financement des restes à réaliser			8 072,00 €			
Excédent de financement des restes à réaliser			0,00 €			
Besoin total de financement			0,00 €			
Excédent Total de financement			19 592,30 €			
Excédent de Fonctionnement capitalisé						
Excédent de Fonctionnement reporté			217 787,41 €			

Il est proposé au Conseil d'Agglomération :

- D'APPROUVER les affectations telles que présentées ci-dessus.

Budget annexe « camping Domaine du Lac de Champos »

Vote section d'exploitation

		CA 2021	Budget total 2022	CA 2022
011	charges générale	155 455,19 €	221 293,00 €	169 264,68 €
65	autres charges de gestion	95 017,00 €	78 863,09 €	78 863,09 €
67	charges exceptionnelles	1 479,62 €	500,00 €	0,00 €
68	provisions	292,87 €	293,00 €	292,87 €
023	virement section d'investissement	0,00 €	87 490,91 €	0,00 €
042	dotations aux amortissements	10 005,55 €	8 510,00 €	8 507,00 €
Total dépenses		262 250,23 €	396 950,00 €	256 927,64 €

13	atténuation de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70	produits des services	296 344,12 €	344 499,50 €	357 494,93 €
023	excédent d'exploitation reporté	- €	52 450,50 €	0,00 €
042	opération d'ordres	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total recettes		296 524,12 €	396 950,00 €	357 516,93 €

Résultat de clôture			100 589,29 €
----------------------------	--	--	---------------------

Vote section d'investissement

		Budget total 2022	CA 2022	RAR
001	résultat reporté	11 552,49 €		
20	immobilisations incorporelles	70 198,00 €	16 914,00 €	
21	immobilisations corporelles	58 966,51 €	39 901,40 €	5 766,58 €
23	immobilisations en cours	0,00 €		
Total dépenses		140 717,00 €	56 815,40 €	5 766,58 €
			62 581,98 €	

021	virement de la section d'expl.	87 490,91 €		
10	dotations et fonds divers	44 716,09 €	44 716,09 €	
13	subvention	0,00 €	12 750,00 €	
16	emprunt	0,00 €		
27	immobilisations financières	0,00 €		
040	amortissements	8 510,00 €	8 507,00 €	
Total recettes		140 717,00 €	65 973,09 €	0,00 €
			65 973,09 €	

3 391,11 €

Il est proposé au Conseil d'Agglomération :

- D'APPROUVER le Compte administratif 2022 du Budget annexe Camping du Domaine du Lac de Champos ;
- DE RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser ;
- D'ARRETER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Budget annexe Camping de Champos

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		52 450,50 €	11 552,49 €			40 898,01 €
Opérations de l'exercice	256 927,64 €	357 516,93 €	56 815,40 €	65 973,09 €	313 743,04 €	423 490,02 €
Totaux	256 927,64 €	409 967,43 €	68 367,89 €	65 973,09 €	313 743,04 €	464 388,03 €
Résultat de clôture	0,00 €	153 039,79 €	2 394,80 €	0,00 €	0,00 €	150 644,99 €
Besoin de financement			2 394,80 €			
Excédent de financement			0,00 €			
Restes à réaliser			5 766,58 €	0,00 €		
Besoin de financement des restes à réaliser			5 766,58 €			
Excédent de financement des restes à réaliser			0,00 €			
Besoin total de financement			8 161,38 €			
Excédent Total de financement			0,00 €			
Excédent de Fonctionnement capitalisé			8 161,38 €			
Excédent de Fonctionnement reporté			144 878,41 €			

Il est proposé au Conseil d'Agglomération :

- D'APPROUVER les affectations telles que présentées ci-dessus.

Budget annexe « zones d'activités »

Vote section d'exploitation

		Budget 2021	Budget total 2022	CA 2022
011	charges générales	3 066 350,00 €	2 410 135,84 €	188 274,32 €
66	charges financières	18 300,00 €	40 778,00 €	38 079,90 €
65	autres charges de gestion	0,00 €	1,00 €	
67	charges exceptionnelles	0,00 €	160 000,00 €	155 000,00 €
043	opérations d'ordre	18 300,00 €	198 578,00 €	195 479,90 €
042	opérations d'ordre	5 847 822,69 €	6 586 004,79 €	4 924 993,83 €
Total dépenses		8 950 772,69 €	9 395 497,63 €	5 501 827,95 €
013	atténuation de charges	0,00 €	0,00 €	
70	produits des services	3 791 125,00 €	2 585 065,00 €	1 206 954,33 €
73	impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	
74	dotations, sub, participations	60 000,00 €	680 000,00 €	70 745,80 €
75	autres produits de gestion	0,00 €	1,00 €	
77	produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	737,26 €
043	opérations d'ordres	18 300,00 €	198 578,00 €	195 479,90 €
042	opérations d'ordres	5 081 347,69 €	5 931 853,63 €	4 027 910,66 €
Total recettes		8 950 772,69 €	9 395 497,63 €	5 501 827,95 €
Résultat de cloture				0,00 €

Vote section d'investissement

		Budget total 2022	CA 2022	RAR
20	immobilisations incorporelles	0,00 €		
16	capital des emprunts	3 127 400,00 €	3 127 292,19 €	
001	résultats reportés	1 628 092,67 €		
040	opérations d'ordres	5 931 852,83 €	4 027 910,66 €	
Total dépenses		10 687 345,50 €	7 155 202,85 €	0,00 €
			7 155 202,85 €	

16	emprunts CT	3 000 000,00 €	3 000 000,00 €	
16	emprunt équilibre	1 101 341,51 €		
040	opérations d'ordres	6 586 004,79 €	4 924 993,83 €	
Total recettes		10 687 346,30 €	7 924 993,83 €	0,00 €
			7 924 993,83 €	

			769 790,98 €	
--	--	--	---------------------	--

Il est proposé au Conseil d'Agglomération :

- D'APPROUVER le Compte administratif 2022 du Budget annexe Zones d'activités ;
- DE RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser ;
- D'ARRETER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Budget annexes Zones d'activités économiques

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés			1 628 092,67		1 628 092,67	
Opérations de l'exercice	5 501 827,95	5 501 827,95	7 155 202,85	7 924 993,83	12 657 030,80	13 426 821,78
Totaux	5 501 827,95	5 501 827,95	8 783 295,52	7 924 993,83	14 285 123,47	13 426 821,78
Résultat de clôture	0,00	0,00	858 301,69	0,00	858 301,69	0,00

Besoin de financement	858 301,69
Excédent de financement	0,00

Restes à réaliser	0,00	0,00
-------------------	------	------

Besoin de financement des restes à réaliser	0,00
Excédent de financement des restes à réaliser	0,00

Besoin total de financement	858 301,69
Excédent Total de financement	0,00

Excédent de Fonctionnement capitalisé	0,00
Excédent de Fonctionnement reporté	0,00

Il est proposé au Conseil d'Agglomération :

- D'APPROUVER les affectations telles que présentées ci-dessus.

Budget annexe « régie AEP » « autorité de gestion AEP

Vote section d'exploitation

		CA 2021	Budget total 2022	CA 2022
011	charges générale	1 209 871,60 €	1 363 858,00 €	903 593,25 €
012	charges salariales	199 950,16 €	226 816,00 €	212 723,26 €
66	charges financières	80 375,08 €	76 700,00 €	65 409,11 €
65	autres charges de gestion	219,07 €	20 000,00 €	0,00 €
67	charges exceptionnelles	39 455,39 €	283 865,27 €	23 989,65 €
68	provision pour dépréciation	0,00 €	14 151,00 €	12 547,94 €
022	dépenses imprévues	0,00 €	88 657,00 €	0,00 €
023	virement section d'investissement	0,00 €	336 498,73 €	0,00 €
043	opération d'ordres	0,00 €	0,00 €	0,00 €
042	dotations aux amortissements	187 760,92 €	188 335,00 €	180 670,58 €
Total dépenses		1 717 632,22 €	2 598 881,00 €	1 398 933,79 €

13	atténuation de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70	produits des services	1 859 947,58 €	1 946 889,77 €	1 978 100,91 €
75	autres produits de gestion	5 652,63 €	6 500,00 €	6 068,40 €
023	excédent d'exploitation reporté	197 762,86 €	606 746,23 €	0,00 €
043	opération d'ordres	0,00 €	0,00 €	0,00 €
042	opération d'ordres	35 144,53 €	38 745,00 €	38 680,75 €
Total recettes		2 323 294,55 €	2 598 881,00 €	2 022 850,06 €

Résultat de clôture	623 916,27 €
----------------------------	---------------------

Vote section d'investissement

		Budget total 2022	CA 2022	RAR 2022
040	amortissement des sub	38 745,00 €	38 680,75 €	
13	subvention d'équipement	22 080,00 €		
16	capital des emprunts	192 500,00 €	181 731,07 €	
20	immobilisations incorporelles	102 306,64 €	16 639,42 €	56 326,64 €
21	immobilisations corporelles	398 390,57 €	36 076,07 €	80 698,45 €
23	immobilisations en cours	406 000,79 €	98 760,73 €	185 992,40 €
45	travaux pour compte de tiers	0,00 €		
Total dépenses		1 160 023,00 €	371 888,04 €	323 017,49 €
			694 905,53 €	

021	virement de la section d'expl.	336 498,73 €		
001	résultat reporté	58 565,48 €		
13	subvention	576 623,79 €	18 997,00 €	248 512,00 €
040	amortissements	188 335,00 €	180 670,58 €	
Total recettes		1 160 023,00 €	199 667,58 €	248 512,00 €
			448 179,58 €	

-246 725,95 €

Il est proposé au Conseil d'Agglomération :

- D'APPROUVER le Compte administratif 2022 du Budget annexe Régie AEP ;
- DE RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser ;
- D'ARRETER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Budget annexe « autorité de gestion AEP »

Vote section d'exploitation

		CA 2021	Budget total 2022	CA 2022
011	charges générale	7 839,16 €	15 229,00 €	8 809,98 €
012	charges salariales	18 130,52 €	19 768,00 €	14 426,34 €
66	charges financières	2 382,56 €	2 800,00 €	2 132,54 €
65	autres charges de gestion	0,00 €	500,86 €	0,00 €
67	charges exceptionnelles	0,00 €	212 831,72 €	0,00 €
022	dépenses imprévues	0,00 €	18 000,00 €	0,00 €
023	virement section d'investissement	0,00 €	44 295,42 €	0,00 €
042	dotations aux amortissements	9 489,94 €	44 677,00 €	44 582,81 €
Total dépenses		37 842,18 €	358 102,00 €	69 951,67 €

13	atténuation de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70	produits des services	128 625,49 €	120 000,86 €	120 692,95 €
77	produits exceptionnels	16 387,61 €	16 387,61 €	16 387,61 €
002	excédent d'exploitation reporté	100 487,23 €	209 913,53 €	0,00 €
042	opération d'ordres	2 255,38 €	11 800,00 €	11 752,87 €
Total recettes		247 755,71 €	358 102,00 €	148 833,58 €

Résultat de cloture			78 881,91 €
----------------------------	--	--	--------------------

Vote section d'investissement

		Budget total 2022	CA 2022	RAR
001	résultat reporté	0,00 €		
040	ammortissement des sub	11 800,00 €	11 752,87 €	
16	capital des emprunts	5 150,00 €	5 142,88 €	
20	immobilisations incorporelles	46 480,00 €	6 673,46 €	35 154,37 €
21	immobilisations corporelles	186 640,00 €	13 515,00 €	
23	immobilisations en cours	74 750,00 €		
45	travaux pour compte de tiers	0,00 €		
Total dépenses		324 820,00 €	37 084,21 €	35 154,37 €
			72 238,58 €	

021	virement de la section d'expl.	44 295,42 €		
001	résultat N-1	137 983,51 €		
10	dotations, fonds divers	81 065,00 €	81 065,00 €	
13	subvention	16 799,07 €		
040	ammortissements	44 677,00 €	44 582,81 €	
45	travaux pour compte de tiers	0,00 €		
Total recettes		324 820,00 €	125 647,81 €	0,00 €
			125 647,81 €	

53 409,23 €

Il est proposé au Conseil d'Agglomération :

- D'APPROUVER le Compte administratif 2022 du Budget annexe Autorité de gestion AEP ;
- DE RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser ;
- D'ARRETER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Budget annexe Eau potable

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		606 746,23 €		58 565,48 €		665 311,71 €
Opérations de l'exercice	1 398 933,79 €	2 022 850,06 €	371 888,04 €	199 667,58 €	1 770 821,83 €	2 222 517,64 €
Totaux	1 398 933,79 €	2 629 596,29 €	371 888,04 €	258 233,06 €	1 770 821,83 €	2 887 829,35 €
Résultat de clôture BG	0,00 €	1 230 662,50 €	113 654,98 €	0,00 €	0,00 €	1 117 007,52 €
Résultat de clôture du BA ADG Eau	0,00 €	288 795,44 €		226 547,11 €		515 342,55 €
Résultats cumulés	0,00 €	1 519 457,94 €	113 654,98 €	226 547,11 €		1 632 350,07 €
Résultat de clôture cumulé	0,00 €	1 519 457,94 €	0,00 €	112 892,13 €		1 632 350,07 €
Besoin de financement				0,00 €		
Excédent de financement				112 892,13 €		
Restes à réaliser			358 171,86 €	248 512,00 €		
Besoin de financement des restes à réaliser				109 659,86 €		
Excédent de financement des restes à réaliser				0,00 €		
Besoin total de financement				0,00 €		
Excédent Total de financement				3 232,27 €		
Excédent de Fonctionnement capitalisé				0,00 €		
Excédent de Fonctionnement reporté				1 519 457,94 €		

Il est proposé au Conseil d'Agglomération :

- D'APPROUVER les affectations telles que présentées ci-dessus.

Budget annexe « régie de l'assainissement »

Vote section d'exploitation

		CA 2021	Budget total 2022	CA 2022
011	charges générale	1 146 083,41 €	1 466 888,00 €	1 183 707,07 €
012	charges salariales	516 379,39 €	596 593,00 €	572 406,38 €
66	charges financières	256 593,86 €	219 350,00 €	213 105,15 €
65	autres charges de gestion	170 701,93 €	115 000,00 €	83 695,60 €
67	charges exceptionnelles	3 943,96 €	10 000,00 €	8 166,12 €
68	provision pour dépréciation	0,00 €	4 619,70 €	4 306,11 €
022	dépenses imprévues	0,00 €	0,40 €	0,00 €
023	virement section d'investissement	0,00 €	238 201,90 €	0,00 €
042	dotations aux amortissements	1 377 203,23 €	1 445 913,00 €	1 376 040,52 €
Total dépenses		3 470 905,78 €	4 096 566,00 €	3 441 426,95 €
13	atténuation de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70	produits des services	2 654 803,38 €	2 644 050,00 €	2 647 526,64 €
73	impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
74	dotations, sub, participations	108 539,49 €	89 659,00 €	13 151,51 €
75	autres produits de gestion	0,00 €	4 000,70 €	0,00 €
76	produits financiers	7,80 €	0,00 €	1,22 €
77	produits exceptionnels	496 251,92 €	59 216,43 €	59 403,14 €
023	excédent d'exploitation reporté	409 071,42 €	748 703,87 €	0,00 €
042	opération d'ordres	550 935,64 €	550 936,00 €	412 520,76 €
Total recettes		4 219 609,65 €	4 096 566,00 €	3 132 603,27 €
Résultat de cloture			-	308 823,68 €

Vote section d'investissement

		Budget total 2022	CA 2022	RAR
001	résultat reporté	0,00 €		
16	capital des emprunts	561 000,00 €	558 987,12 €	
20	immobilisations incorporelles	522 545,35 €	133 961,77 €	158 124,11 €
21	immobilisations corporelles	437 015,03 €	95 307,85 €	97 021,50 €
23	immobilisations en cours	1 469 973,62 €	929 560,67 €	565 984,45 €
040	amortissement sub	550 936,00 €	412 520,76 €	
Total dépenses		3 541 470,00 €	2 130 338,17 €	821 130,06 €
			2 951 468,23 €	

021	virement de la section d'expl.	238 201,90 €		
001	résultat reporté	160 668,79 €		
10	dotations, fonds divers	84 585,91 €	84 585,91 €	
13	subvention	972 100,40 €	414 036,00 €	395 828,00 €
16	emprunt	640 000,00 €		
040	ammortissements	1 445 913,00 €	1 376 040,52 €	
45	travaux pour compte de tiers	0,00 €		
Total recettes		3 541 470,00 €	1 874 662,43 €	395 828,00 €
			2 270 490,43 €	

			-680 977,80 €	
--	--	--	----------------------	--

Il est proposé au Conseil d'Agglomération :

- D'APPROUVER le Compte administratif 2022 du Budget annexe Régie assainissement ;
- DE RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser ;
- D'ARRETER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Budget annexe « autorité de gestion assainissement »

Vote section d'exploitation

		CA 2021	Budget total 2022	CA 2022
011	charges générale	126 951,11 €	137 158,11 €	48 380,91 €
012	charges salariales	30 552,78 €	80 467,00 €	80 309,36 €
014	reversement d'impôts	0,00 €	0,00 €	0,00 €
66	charges financières	16 523,12 €	17 000,00 €	15 532,75 €
022	dépenses imprévues	0,00 €	498,68 €	0,00 €
023	virement section d'investissement	0,00 €	629 818,89 €	0,00 €
042	dotations aux amortissements	161 454,05 €	288 973,00 €	285 408,30 €
Total dépenses		335 481,06 €	1 153 917,00 €	429 632,64 €

13	atténuation de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70	produits des services	470 898,96 €	453 360,11 €	526 297,88 €
74	dotations, sub, participations	5 432,35 €	7 532,00 €	5 528,31 €
77	produits exceptionnels	69 194,44 €	36 144,87 €	36 144,87 €
023	excédent d'exploitation reporté	333 603,48 €	584 518,02 €	0,00 €
042	opération d'ordres	40 869,85 €	72 362,00 €	72 339,70 €
Total recettes		919 999,08 €	1 153 917,00 €	640 310,76 €

Résultat de cloture			210 678,12 €	
----------------------------	--	--	---------------------	--

Vote section d'investissement

		Budget total 2022	CA 2022	RAR
001	résultat reporté	0,00 €		
16	capital des emprunts	27 530,00 €	27 527,39 €	
20	immobilisations incorporelles	174 260,00 €	24 506,82 €	7 240,08 €
21	immobilisations corporelles	259 049,63 €	85 786,33 €	195,00 €
23	immobilisations en cours	1 224 776,37 €	120 632,04 €	51 230,64 €
040	amortissement sub	72 362,00 €	72 339,70 €	
Total dépenses		1 757 978,00 €	330 792,28 €	58 665,72 €
			389 458,00 €	
021	virement de la section d'expl.	629 818,89 €		
001	résultat N-1	427 303,66 €		
10	dotations, fonds divers	91 764,26 €	91 764,26 €	
13	subvention	320 118,19 €	66 059,30 €	211 104,70 €
040	ammortissements	288 973,00 €	285 408,30 €	
45	travaux pour compte de tiers	0,00 €		
Total recettes		1 757 978,00 €	443 231,86 €	211 104,70 €
			654 336,56 €	
			264 878,56 €	

Il est proposé au Conseil d'Agglomération :

- D'APPROUVER le Compte administratif 2022 du Budget annexe Autorité de gestion assainissement ;
- DE RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser ;
- D'ARRETER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Budget annexe Assainissement

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		748 703,87 €		160 668,79 €		909 372,66 €
Opérations de l'exercice	3 441 426,95 €	3 132 603,27 €	2 130 338,17 €	1 874 662,43 €	5 571 765,12 €	5 007 265,70 €
Totaux	3 441 426,95 €	3 881 307,14 €	2 130 338,17 €	2 035 331,22 €	5 571 765,12 €	5 916 638,36 €
Résultat de clôture BA Régie Assainissement	0,00 €	439 880,19 €	95 006,95 €	0,00 €	0,00 €	344 873,24 €
Résultats clôture du BA ADG Assainissement	0,00 €	795 196,14 €		539 743,24 €		1 334 939,38 €
Résultats cumulés	0,00 €	1 235 076,33 €	95 006,95 €	539 743,24 €		1 679 812,62 €
Résultat de clôture cumulé	0,00 €	1 235 076,33 €	0,00 €	444 736,29 €		1 679 812,62 €
Besoin de financement				0,00 €		
Excédent de financement				444 736,29 €		
Restes à réaliser			879 795,78 €	606 932,70 €		
Besoin de financement des restes à réaliser			272 863,08 €			
Excédent de financement des restes à réaliser			0,00 €			
Besoin total de financement			0,00 €			
Excédent Total de financement			171 873,21 €			
Excédent de Fonctionnement capitalisé				0,00 €		
Excédent de Fonctionnement reporté				1 235 076,33 €		

Il est proposé au Conseil d'Agglomération :

- D'APPROUVER les affectations telles que présentées ci-dessus.

Budgets primitifs 2023

Sont disponibles sur votre tablette :

- ✓ la présentation du BP 2023
- ✓ la ventilation des dépenses et recettes par budgets, directions, services et opérations,
- ✓ les maquettes officielles.

Dans le respect des orientations définies dans le ROB, après avis du Conseil des Maires et du bureau, et sur la base des documents joints à la présente note il est proposé à l'assemblée délibérante de valider les budgets primitifs 2023 d'ARCHE Agglo (budget principal et budgets annexes).

Ces documents sont consultables dans les locaux d'ARCHE Agglo, 30 allée du Millésime à Mercuroil-Veunes.

Budget principal

Vote section d'exploitation

		Budget total 2022	CA 2022	BP 2023
011	charges générales	8 905 690,00 €	7 926 294,16 €	9 107 059,00 €
012	charges salariales	10 955 579,00 €	10 955 334,72 €	12 608 816,00 €
014	versement d'impôts	11 232 935,00 €	11 232 709,44 €	11 234 732,00 €
66	charges financières	200 000,00 €	182 571,61 €	250 350,00 €
65	autres charges de gestion	8 586 938,54 €	7 655 972,89 €	8 997 773,00 €
67	charges exceptionnelles	53 820,00 €	44 615,81 €	500,00 €
68	provisions réglementaires	6 700,00 €	4 121,30 €	5 000,00 €
022	dépenses imprévues	800 001,46 €	0,00 €	799 700,00 €
023	virement section d'investissement	2 981 424,00 €	0,00 €	4 428 541,00 €
043	opération d'ordres	0,00 €	0,00 €	0,00 €
042	dotations aux amortissements	1 130 000,00 €	1 129 398,07 €	1 149 470,00 €
Total dépenses		44 853 088,00 €	39 131 018,00 €	48 581 941,00 €

13	atténuation de charges	145 000,54 €	204 299,68 €	200 000,00 €
70	produits des services	4 496 913,00 €	5 187 271,32 €	5 740 779,00 €
73	impôts et taxes	28 257 856,00 €	28 652 462,00 €	30 144 388,00 €
74	dotations, sub, participations	9 661 172,00 €	9 084 276,52 €	7 567 597,00 €
75	autres produits de gestion	391 272,71 €	403 027,10 €	509 091,88 €
76	produits financiers	- €	14,44 €	3,06 €
77	produits exceptionnels	9 200,00 €	54 788,37 €	0,00 €
002	excédent d'exploitation reporté	1 886 873,75 €	0,00 €	4 415 327,06 €
043	opération d'ordres	0,00 €	0,00 €	0,00 €
042	opération d'ordres	4 800,00 €	4 755,00 €	4 755,00 €
Total recettes		44 853 088,00 €	43 590 894,43 €	48 581 941,00 €

Vote section d'investissement

		BP 2023	RAR	Budget total 2023
001	résultat reporté	754 807,90 €		754 807,90 €
040	ammortissements	4 755,00 €		4 755,00 €
10	trop perçu FCTVA			0,00 €
13	remboursement sub	140 000,00 €		140 000,00 €
16	capital des emprunts	875 000,00 €		875 000,00 €
20	immobilisations incorporelles	828 618,00 €	397 230,20 €	1 225 848,20 €
204	subvention d'équipement	779 500,00 €	733 077,88 €	1 512 577,88 €
21	immobilisations corporelles	1 995 180,06 €	204 357,83 €	2 199 537,89 €
23	immobilisations en cours	9 174 000,00 €	87 081,13 €	9 261 081,13 €
45	travaux pour compte de tiers			0,00 €
Total dépenses		14 551 860,96 €	1 421 747,04 €	15 973 608,00 €
		15 973 608,00 €		

021	virement de la section d'expl.	4 428 541,00 €		4 428 541,00 €
024	cessions	35 500,00 €		35 500,00 €
10	dotations, fonds divers	3 621 556,12 €		3 621 556,12 €
13	subvention	5 185 458,00 €	245 131,82 €	5 430 589,82 €
16	emprunt	1 307 951,06 €		1 307 951,06 €
040	ammortissements	1 149 470,00 €		1 149 470,00 €
45	travaux pour compte de tiers			0,00 €
Total recettes		15 728 476,18 €	245 131,82 €	15 973 608,00 €
		15 973 608,00 €		

Considérant le rapport d'orientation budgétaire 2023 ;
 Considérant l'avis du Conseil des Maires du 29 mars 2023 ;

Il est proposé au Conseil d'Agglomération :

✓ **D'APPROUVER** le budget primitif 2023 du budget principal.

Budget annexe « développement économique »

Vote section d'exploitation

		Budget total 2022	CA 2022	BP 2023
011	charges générales	566 076,00 €	387 646,06 €	613 897,00 €
012	charges salariales	322 478,00 €	317 334,90 €	458 015,00 €
014	versement d'impôts	22 360,00 €	22 354,97 €	24 000,00 €
66	charges financières	143 900,00 €	141 320,44 €	146 400,55 €
65	autres charges de gestion	867 950,00 €	867 950,00 €	959 100,00 €
67	charges exceptionnelles	5 000,00 €	3 331,26 €	0,00 €
68	provisions réglementaires	1 045,46 €	1 044,19 €	0,00 €
023	virement section d'investissement	1 007 489,54 €	0,00 €	1 221 812,45 €
043	opération d'ordres	0,00 €	0,00 €	0,00 €
042	dotations aux amortissements	276 300,00 €	601 283,00 €	290 832,00 €
Total dépenses		3 212 599,00 €	2 342 264,82 €	3 714 057,00 €

13	atténuation de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70	produits des services	177 300,00 €	167 576,52 €	187 788,00 €
73	impôts et taxes	210 000,00 €	297 244,50 €	290 000,00 €
74	dotations, sub, participations	25 749,00 €	88 107,61 €	100 294,00 €
75	autres produits de gestion	2 764 550,00 €	2 342 899,47 €	3 101 201,00 €
77	produits exceptionnels	0,00 €	324 189,18 €	0,00 €
042	opération d'ordres	35 000,00 €	34 774,00 €	34 774,00 €
Total recettes		3 212 599,00 €	3 254 791,28 €	3 714 057,00 €

Vote section d'investissement

		BP 2023	RAR	Budget total 2023
001	résultat reporté	698 772,26 €		698 772,26 €
040	amortissements	34 774,00 €		34 774,00 €
16	capital des emprunts	508 000,00 €		508 000,00 €
20	immobilisations incorporelles	126 000,00 €		126 000,00 €
204	subvention d'équipement	2 202 500,00 €	207 204,00 €	2 409 704,00 €
21	immobilisations corporelles	255 870,45 €	49 042,16 €	304 912,61 €
23	immobilisations en cours	358 000,00 €	274 049,09 €	632 049,09 €
45	travaux pour compte de tiers	214 000,00 €	68 815,04 €	282 815,04 €
Total dépenses		4 397 916,71 €	599 110,29 €	4 997 027,00 €
		4 997 027,00 €		

021	virement de la section d'expl.	1 221 812,45 €		1 221 812,45 €
024	cessions	75 000,00 €		75 000,00 €
10	dotations, fonds divers	912 526,46 €		912 526,46 €
13	subvention	180 500,00 €	149 892,00 €	330 392,00 €
16	emprunt	1 717 000,00 €		1 717 000,00 €
040	amortissements	290 832,00 €		290 832,00 €
45	travaux pour compte de tiers	214 000,00 €	235 464,09 €	449 464,09 €
Total recettes		4 611 670,91 €	385 356,09 €	4 997 027,00 €
		4 997 027,00 €		

Considérant le rapport d'orientation budgétaire 2023 ;
 Considérant l'avis du Conseil des Maires du 29 mars 2023 ;

Il est proposé au Conseil d'Agglomération :

✓ **D'APPROUVER** le budget primitif 2023 du budget annexe Développement économique.

Budget annexe « espace aquatique Linaë »

Vote section d'exploitation

		Budget total 2022	CA 2022	BP 2023
011	charges générales	263 536,45 €	206 794,42 €	254 463,96 €
66	charges financières	84 400,00 €	75 754,15 €	125 015,00 €
65	autres charges de gestion	422 000,00 €	422 000,00 €	427 000,00 €
67	charges exceptionnelles	- €	- €	1 013,00 €
023	virement section d'investissement	437 800,90 €	- €	467 303,04 €
042	dotations aux amortissements	1 012,65 €	- €	- €
Total dépenses		1 208 750,00 €	704 548,57 €	1 274 795,00 €

13	atténuation de charges	- €	- €	- €
70	produits des services	13 000,00 €	15 138,11 €	4 500,00 €
74	dotations, sub, participations	17 180,00 €	26 465,18 €	17 950,00 €
75	autres produits de gestion	1 132 270,00 €	1 055 140,24 €	1 245 032,00 €
77	produits exceptionnels	40 000,00 €	- €	1 013,00 €
042	opération d'ordres	6 300,00 €	6 292,00 €	6 300,00 €
Total recettes		1 208 750,00 €	1 103 035,53 €	1 274 795,00 €

Vote section d'investissement

		BP 2023	RAR	Budget total 2023
001	résultat reporté	366 874,97 €		366 874,97 €
040	amortissements	6 300,00 €		6 300,00 €
16	capital des emprunts	383 000,00 €		383 000,00 €
21	immobilisations corporelles		31 611,99 €	31 611,99 €
23	immobilisations en cours	78 003,04 €		78 003,04 €
45	travaux pour compte de tiers			0,00 €
Total dépenses		834 178,01 €	31 611,99 €	865 790,00 €
		865 790,00 €		

021	virement de la section d'expl.	467 303,04 €		467 303,04 €
10	dotations, fonds divers	398 486,96 €		398 486,96 €
45	travaux pour compte de tiers			0,00 €
Total recettes		865 790,00 €	0,00 €	865 790,00 €
		865 790,00 €		

Considérant le rapport d'orientation budgétaire 2023 ;
 Considérant l'avis du Conseil des Maires du 29 mars 2023 ;

Il est proposé au Conseil d'Agglomération :

✓ **D'APPROUVER** le budget primitif 2023 du budget annexe Espace aquatique Linaë.

Budget annexe « ANC »

Vote section d'exploitation

		Budget total 2022	CA 2022	BP 2023
011	charges générale	21 435,00 €	18 818,53 €	51 755,55 €
012	charges salariales	156 628,00 €	155 657,11 €	167 778,00 €
67	charges exceptionnelles	500,00 €	300,00 €	500,00 €
68	provisions	2 089,73 €	1 886,54 €	1 900,00 €
002	déficit de foncti reporté	70 682,27 €	- €	40 613,45 €
042	dotations aux amortissements	10 200,00 €	10 148,48 €	10 200,00 €
Total dépenses		261 535,00 €	186 810,66 €	272 747,00 €

13	atténuation de charges	- €	- €	- €
70	produits des services	124 260,00 €	74 460,00 €	128 000,00 €
75	autres produits de gestion	137 275,00 €	97 473,85 €	144 747,00 €
042	opération d'ordres	- €	- €	- €
Total recettes		261 535,00 €	216 879,48 €	272 747,00 €

Vote section d'investissement

		BP 2023	RAR	Budget total 2023
001	résultat reporté			0,00 €
21	immobilisations corporelles	50 200,00 €		50 200,00 €
45	travaux pour compte de tiers			0,00 €
Total dépenses		50 200,00 €	0,00 €	50 200,00 €
		50 200,00 €		

021	virement de la section d'expl.			0,00 €
001	résultat N-1	39 801,15 €		39 801,15 €
13	subvention	198,85 €		198,85 €
040	ammortissements	10 200,00 €		10 200,00 €
41	opé patrimoniales			0,00 €
45	travaux pour compte de tiers			0,00 €
Total recettes		50 200,00 €	0,00 €	50 200,00 €
		50 200,00 €		

Considérant le rapport d'orientation budgétaire 2023 ;
 Considérant l'avis du Conseil des Maires du 29 mars 2023 ;

Il est proposé au Conseil d'Agglomération :

- ✓ **D'APPROUVER** le budget primitif 2023 du budget annexe du Service Public Assainissement Non Collectif (SPANC).

Budget annexe « transport »

Vote section d'exploitation

		Budget total 2022	CA 2022	BP 2023
011	charges générale	3 321 340,00 €	3 205 581,36 €	3 688 682,59 €
012	charges salariales	164 541,00 €	164 541,00 €	190 343,00 €
014	versement d'impôts	4 500,00 €	- €	- €
65	autres charges de gestion	67 404,62 €	67 254,62 €	33 000,00 €
67	charges exceptionnelles	1 000,00 €	92,25 €	500,00 €
68	provisions	11,43 €	10,50 €	100,00 €
023	virement section d'investissement	25 928,95 €	- €	311 312,41 €
042	dotations aux amortissements	9 600,00 €	9 566,00 €	11 790,00 €
Total dépenses		3 594 326,00 €	3 447 045,73 €	4 235 728,00 €

13	atténuation de charges	- €	- €	- €
70	produits des services	78 000,00 €	27 852,90 €	125 500,59 €
73	impôts et taxes	860 000,43 €	1 067 654,67 €	1 425 000,00 €
74	dotations, sub, participations	2 530 640,00 €	2 443 640,00 €	2 467 440,00 €
002	excédent d'exploitation reporté	125 685,57 €	- €	217 787,41 €
042	opération d'ordres	- €	- €	- €
Total recettes		3 594 326,00 €	3 539 147,57 €	4 235 728,00 €

Vote section d'investissement

		BP 2023	RAR	Budget total 2023
001	résultat reporté			0,00 €
20	immobilisations incorporelles	330 000,00 €		330 000,00 €
13	subvention d'équipement	224 763,00 €		224 763,00 €
21	immobilisations corporelles	160 500,00 €	15 840,00 €	176 340,00 €
23	immobilisations en cours	349 760,00 €		349 760,00 €
45	travaux pour compte de tiers			0,00 €
Total dépenses		1 065 023,00 €	15 840,00 €	1 080 863,00 €
		1 080 863,00 €		

021	virement de la section d'expl.	311 312,41 €		311 312,41 €
001	résultat reporté	27 664,30 €		27 664,30 €
10	dotations, fonds divers	83 700,00 €		83 700,00 €
13	subvention	270 000,00 €	7 768,00 €	277 768,00 €
16	emprunt	368 628,29 €		368 628,29 €
040	amortissements	11 790,00 €		11 790,00 €
45	travaux pour compte de tiers			0,00 €
Total recettes		1 073 095,00 €	7 768,00 €	1 080 863,00 €
		1 080 863,00 €		

Considérant le rapport d'orientation budgétaire 2023 ;
 Considérant l'avis du Conseil des Maires du 29 mars 2023 ;

Il est proposé au Conseil d'Agglomération :

✓ **D'APPROUVER** le budget primitif 2023 du budget annexe Transport

Budget annexe « camping du Domaine du lac de Champos »

Vote section d'exploitation

		Budget total 2022	CA 2022	BP 2023
011	charges générale	221 293,00 €	169 264,68 €	227 050,00 €
65	autres charges de gestion	78 863,09 €	78 863,09 €	228 471,88 €
67	charges exceptionnelles	500,00 €	0,00 €	1 000,00 €
68	provisions	293,00 €	292,87 €	300,50 €
022	dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €
023	virement section d'investissement	87 490,91 €	0,00 €	19 298,62 €
042	dotations aux amortissements	8 510,00 €	8 507,00 €	11 010,00 €
Total dépenses		396 950,00 €	256 927,64 €	502 131,00 €

13	atténuation de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70	produits des services	344 499,50 €	357 494,93 €	357 252,59 €
023	excédent d'exploitation reporté	52 450,50 €	- €	144 878,41 €
042	opération d'ordres	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total recettes		396 950,00 €	357 516,93 €	502 131,00 €

		BP 2023	RAR	Budget total 2023
001	résultat reporté	2 394,80 €		2 394,80 €
204	subvention d'équipement			0,00 €
21	immobilisations corporelles	30 308,62 €	5 766,58 €	36 075,20 €
23	immobilisations en cours			0,00 €
27	créances			0,00 €
41	opé patrimoniales			0,00 €
45	travaux pour compte de tiers			0,00 €
Total dépenses		32 703,42 €	5 766,58 €	38 470,00 €
		38 470,00 €		

021	virement de la section d'expl.	19 298,62 €		19 298,62 €
024	cessions			0,00 €
10	dotations, fonds divers	8 161,38 €		8 161,38 €
13	subvention			0,00 €
16	emprunt			0,00 €
21	immobilisations corporelles			0,00 €
23	immobilisations en cours			0,00 €
27	immobilisations financières			0,00 €
040	ammortissements	11 010,00 €		11 010,00 €
41	opé patrimoniales			0,00 €
45	travaux pour compte de tiers			0,00 €
Total recettes		38 470,00 €	0,00 €	38 470,00 €
		38 470,00 €		

Considérant le rapport d'orientation budgétaire 2023 ;
 Considérant l'avis du Conseil des Maires du 29 mars 2023 ;

Il est proposé au Conseil d'Agglomération :

- ✓ **D'APPROUVER** le budget primitif 2023 du budget annexe Camping du Domaine du lac de Champos.

Budget annexe « zones d'activités »

Vote section d'exploitation

		Budget 2022	BP 2023
011	charges générales	2 410 135,84 €	4 108 059,00 €
66	charges financières	40 778,00 €	57 626,00 €
65	autres charges de gestion	1,00 €	
67	charges exceptionnelles	160 000,00 €	
043	opérations d'ordre	198 578,00 €	62 926,00 €
042	opérations d'ordre	6 586 004,79 €	4 027 910,66 €
Total dépenses		9 395 497,63 €	8 256 521,66 €

013	atténuation de charges	0,00 €	
70	produits des services	2 585 065,00 €	3 152 890,00 €
74	dotations, sub, participations	680 000,00 €	535 754,84 €
75	autres produits de gestion	1,00 €	
043	opérations d'ordres	198 578,00 €	62 926,00 €
023	excédent d'exploitation reporté	0,00 €	
042	opérations d'ordres	5 931 853,63 €	4 504 950,82 €
Total recettes		9 395 497,63 €	8 256 521,66 €

Vote section d'investissement

		BP 2023	RAR	Budget total 2023
20	immobilisations incorporelles			0,00 €
16	emprunts			0,00 €
23	immobilisations en cours			0,00 €
16	capital des emprunts	194 930,45 €		194 930,45 €
001	résultats reportés	858 301,69 €		858 301,69 €
040	opérations d'ordres	4 504 950,82 €		4 504 950,82 €
Total dépenses		5 558 182,96 €	0,00 €	5 558 182,96 €
		5 558 182,96 €		

16	emprunts CT			0,00 €
16	emprunt équilibre	1 530 272,30 €		1 530 272,30 €
040	opérations d'ordres	4 027 910,66 €		4 027 910,66 €
Total recettes		5 558 182,96 €	0,00 €	5 558 182,96 €
		5 558 182,96 €		

Considérant le rapport d'orientation budgétaire 2023 ;
 Considérant l'avis du Conseil des Maires du 29 mars 2023 ;

Il est proposé au Conseil d'Agglomération :

✓ **D'APPROUVER** le budget primitif 2023 du budget annexe Zones d'activités..

Budget annexe « AEP »

Vote section d'exploitation

		Budget total 2022	CA 2022	BP 2023
011	charges générales	1 379 087,00 €	912 403,23 €	1 972 126,00 €
012	charges salariales	246 584,00 €	227 149,60 €	268 691,00 €
66	charges financières	79 500,00 €	67 541,65 €	57 950,21 €
65	autres charges de gestion	20 500,86 €	0,00 €	5 000,00 €
67	charges exceptionnelles	496 696,99 €	23 989,65 €	246 903,07 €
68	provision pour dépréciation	14 151,00 €	12 547,94 €	12 550,00 €
022	dépenses imprévues	106 657,00 €	0,00 €	149 920,00 €
023	virement section d'investissement	380 794,15 €	0,00 €	852 734,72 €
042	dotations aux amortissements	233 012,00 €	225 253,39 €	223 725,00 €
Total dépenses		2 956 983,00 €	1 468 885,46 €	3 789 600,00 €

13	atténuation de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70	produits des services	2 066 890,63 €	2 098 793,86 €	2 196 815,00 €
75	autres produits de gestion	6 500,00 €	6 068,55 €	6 500,00 €
77	produits exceptionnels	16 387,61 €	16 387,51 €	16 393,06 €
023	excédent d'exploitation reporté	816 659,76 €	0,00 €	1 519 457,94 €
042	opération d'ordres	50 545,00 €	50 433,62 €	50 434,00 €
Total recettes		2 956 983,00 €	2 171 683,54 €	3 789 600,00 €

Vote section d'investissement

		BP 2023	RAR	Budget total 2023
020	dépenses imprévues	63 975,00 €		63 975,00 €
040	amortissement des sub	50 434,00 €		50 434,00 €
13	subvention	22 080,00 €		22 080,00 €
16	capital des emprunts	234 893,00 €		234 893,00 €
20	immobilisations incorporelles	78 840,00 €	91 481,01 €	170 321,01 €
21	immobilisations corporelles	342 503,14 €	80 698,45 €	423 201,59 €
23	immobilisations en cours	726 100,00 €	185 992,40 €	912 092,40 €
Total dépenses		1 518 825,14 €	358 171,86 €	1 876 997,00 €
		1 876 997,00 €		

021	virement de la section d'expl.	852 734,72 €		852 734,72 €
001	résultat reporté	112 892,13 €		112 892,13 €
10	dotations, fonds divers	81 065,01 €		81 065,01 €
13	subvention	358 068,14 €	248 512,00 €	606 580,14 €
040	amortissements	223 725,00 €		223 725,00 €
Total recettes		1 628 485,00 €	248 512,00 €	1 876 997,00 €
		1 876 997,00 €		

Considérant le rapport d'orientation budgétaire 2023 ;
 Considérant l'avis du Conseil des Maires du 29 mars 2023 ;

Il est proposé au Conseil d'Agglomération :

- ✓ **D'APPROUVER** le budget primitif 2023 du budget annexe Alimentation en Eau Potable (AEP).

Budget annexe « assainissement »

Vote section d'exploitation

		Budget total 2022	CA 2022	BP 2023
011	charges générale	1 604 046,11 €	1 232 087,98 €	1 644 126,65 €
012	charges salariales	677 060,00 €	652 715,74 €	712 296,00 €
66	charges financières	236 350,00 €	228 637,90 €	235 596,00 €
65	autres charges de gestion	115 001,32 €	83 696,92 €	157 500,00 €
67	charges exceptionnelles	10 000,00 €	8 166,12 €	5 000,00 €
68	provision pour dépréciation	4 619,70 €	4 306,11 €	4 500,00 €
022	dépenses imprévues	499,08 €	0,00 €	206 359,00 €
023	virement section d'investissement	868 020,79 €	0,00 €	606 810,35 €
042	dotations aux amortissements	1 734 886,00 €	1 661 448,82 €	1 631 762,00 €
Total dépenses		5 250 483,00 €	3 871 059,59 €	5 203 950,00 €

13	atténuation de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70	produits des services	3 097 410,11 €	3 173 824,52 €	3 295 060,00 €
74	dotations, sub, participations	97 191,00 €	18 679,82 €	86 000,00 €
75	autres produits de gestion	4 000,70 €	0,00 €	0,00 €
76	produits financiers	0,00 €	1,22 €	0,00 €
77	produits exceptionnels	95 361,30 €	95 548,01 €	100 902,67 €
023	excédent d'exploitation reporté	1 333 221,89 €	0,00 €	1 235 076,33 €
042	opération d'ordres	623 298,00 €	484 860,46 €	486 911,00 €
Total recettes		5 250 483,00 €	3 772 914,03 €	5 203 950,00 €

Vote section d'investissement

		BP 2023	RAR	Budget total 2023
020	dépenses imprévues	108 965,00 €		108 965,00 €
16	capital des emprunts	587 284,00 €		587 284,00 €
20	immobilisations incorporelles	466 745,00 €	165 364,19 €	632 109,19 €
21	immobilisations corporelles	621 800,00 €	97 216,50 €	719 016,50 €
23	immobilisations en cours	609 089,22 €	617 215,09 €	1 226 304,31 €
040	amortissement sub	486 911,00 €		486 911,00 €
Total dépenses		2 880 794,22 €	879 795,78 €	3 760 590,00 €
		3 760 590,00 €		

021	virement de la section d'expl.	606 810,35 €		606 810,35 €
001	résultat reporté	444 736,29 €		444 736,29 €
10	dotations, fonds divers	176 350,17 €		176 350,17 €
13	subvention	293 998,49 €	606 932,70 €	900 931,19 €
040	amortissements	1 631 762,00 €		1 631 762,00 €
45	travaux pour compte de tiers			0,00 €
Total recettes		3 153 657,30 €	606 932,70 €	3 760 590,00 €
		3 760 590,00 €		

Considérant le rapport d'orientation budgétaire 2023 ;
 Considérant l'avis du Conseil des Maires du 29 mars 2023 ;

Il est proposé au Conseil d'Agglomération :

✓ **D'APPROUVER** le budget primitif 2023 du budget annexe Assainissement collectif.

Taux d'imposition 2023

Considérant le rapport d'orientations budgétaires 2023 ;
Considérant l'avis du Conseil des Maires du 29 mars 2023 ;

Il est proposé au Conseil d'Agglomération :

- ✓ **DE FIXER** le taux d'imposition pour la taxe foncière sur la propriété bâtie à 2 %
- ✓ **DE FIXER** le taux d'imposition pour la taxe foncière sur la propriété non bâtie à 2.85 %
- ✓ **DE FIXER** le taux d'imposition pour la contribution foncière des entreprises à 24.23 %
- ✓ **DE FIXER** le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et locaux vacants à 8.53 %
- ✓ **DE FIXER** le taux de TEOM à 10,59%
- ✓ **DE FIXER** le produit de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations à 2 Millions d'euros.

Taux du versement mobilité 2023

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2333-64 et suivants,

VU le Code des transports,

VU l'arrêté préfectoral n°07-2016-12-26-004 en date du 26 décembre 2016 portant constitution au 1^{er} janvier 2017 de la Communauté d'agglomération Hermitage-Tournonais-Herbasse-Pays de St Félicien

Vu la délibération 2017-095 du conseil d'agglomération en date du 5 avril 2017 mettant en place le Versement Transport sur l'ensemble du territoire de l'agglomération et fixant le taux à 0.00 %

Vu la délibération 2018-108 du conseil d'agglomération en date du 4 avril 2018 fixant le Versement Transport sur l'ensemble du territoire de l'agglomération au taux à 0.25 %

Vu la délibération n°2021-469 du Conseil Communautaire en date du 6 octobre 2021, instituant le Comité des Partenaires.

Il convient de rappeler que le versement Mobilité est une contribution locale des employeurs d'au moins 11 salariés destinée au financement des politiques de mobilité qu'il s'agisse des transports publics en commun, des opérations visant à améliorer l'intermodalité et les mobilités douces (vélo) ainsi que des dépenses pour toute action relevant des compétences des Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM).

Les collectivités, Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM), ont la possibilité d'instituer le versement mobilité lorsque la population du ressort territorial de l'AOM est supérieure à 10 000 habitants.

L'institution du versement mobilité est étroitement associée au ressort territorial de l'AOM. Le ressort territorial détermine à la fois le champ de compétence territoriale de l'AOM et le territoire dans lequel sont inclus les redevables du Versement Mobilité. Celui-ci est destiné au financement des services de mobilité

Tout employeur public et privé d'au moins 11 salariés dont l'établissement est situé dans le ressort territorial est concerné par le Versement Transport.

Peuvent être exonérées :

- ✓ les fondations et associations reconnues d'utilité publique à but non lucratif et à caractère social, (Article L2531-2 du CGCT)

- ✓ les représentants d'États étrangers et certains organismes internationaux.

Les conditions posées par les textes sont cumulatives (les fondations et associations reconnues d'utilité publique à but non lucratif et à caractère social).

Même si une association ou une fondation remplit trois critères légaux, elle n'est pas autorisée à s'auto-exonérer. Il convient qu'elle formule une demande d'exonération auprès de l'AOM.

L'article L. 2333-67 du code général des collectivités fixe un taux maximal égal à :

- ✓ 0,55 % des salaires lorsque la population de la commune ou de l'établissement public est comprise entre 10 000 et 100 000 habitants ;
- ✓ +0.05% de majoration possible de taux lorsque l'autorité organisatrice est une communauté (urbaine, d'agglomération ou de communes) ;
- ✓ +0.20% dans les territoires comprenant une ou plusieurs communes classées communes touristiques au sens de l'article L133-11 du code du tourisme.

Afin de financer l'évolution prévisionnelle autour d'une nouvelle offre de transport en commun (nouveaux services TAD, etc...), de l'engagement d'une politique cyclable du quotidien, qui s'inscrit de manière pérenne, ARCHE Agglo a choisi de faire évoluer le taux de Versement Mobilité sur l'ensemble de son ressort territorial et après consultation du Comité des Partenaires réunis le 26 Janvier 2022, le 17 novembre 2022 et le 9 mars 2023, Il est proposé au Conseil d'Agglomération de fixer le VM à 0,50 % sur les quarante-et-une communes de la Communauté d'agglomération. Cette mesure prendra effet le 1er juillet 2023.

Considérant l'avis du comité des partenaires réunis le 9 mars 2023 et ayant émis un avis favorable avec quelques réserves et recommandations ;

Il est proposé de :

- ✓ FIXER le taux du Versement Transport à 0,50 % applicable sur l'ensemble du périmètre de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo ;
- ✓ PRÉCISER que cette mesure sera effective à partir du 1^{er} juillet 2023 ;
- ✓ AUTORISER le Président à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

Le comité des partenaires réuni le 9 mars 2023 a souligné la qualité de la proposition de l'offre de transport collectif et de mobilité douce. Les représentants d'ARCADE ont mis en avant le respect des engagements pris en 2018 de ne faire évoluer le Versement Mobilité qu'avec une évolution significative de l'offre.

Il convient de rappeler les principes proposés pour l'évolution du Versement Mobilité :

- ✓ *Un principe de faire évoluer le VM systématiquement en juillet, en lien avec la nouvelle offre mise en œuvre en septembre 2023 ;*
- ✓ *A moyen terme, il est proposé de contenir le Versement mobilité au maximum à 0.60% (ARCHE Agglo fait le choix de ne pas aller jusqu'au plafond fixé à 0,80% par la loi)*

La délibération au conseil d'agglomération du 5 avril, devra être transmise à l'URSSAF avant le 1^{er} mai. La mise en application aura lieu à partir du 1^{er} juillet 2023.

Ventilation des charges communes entre les budgets eau et assainissement

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2018-04-06-005 en date du 6 avril 2018 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération Arche Agglo,

Vu la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite « loi NOTRe »),

Vu la Loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux EPCI en date du 1er janvier 2020,

Vu les articles L. 2224-1 et L. 2224-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction M49 applicable aux services publics locaux d'assainissement et de distribution d'eau potable,

Vu la délibération n°2021-272 autorisant la réalisation des écritures comptables relatives aux charges communes des budgets Eau et Assainissement,

Vu la délibération n°2022-707 autorisant la fusion des budgets Autorités de gestion Eau et Régie Eau d'une part, et Autorités de gestion Assainissement et Régie Assainissement d'autre part,

Il est proposé au Conseil d'Agglomération :

- D'APPROUVER la réalisation des écritures comptables relatives à la liste des fournitures ci-dessous en totalité sur le budget Eau :
 - Vêtement de travail (6063-1),
 - Fournitures administratives (6064),
 - Carburant (6066),
 - Locations immobilières et charges locatives (6132),
 - Locations mobilières (6135-1)
 - Entretien de bâtiment (61521),
 - Entretien et réparation sur matériel roulant (61551),
 - Maintenance informatique (6156-1),
 - Divers formation (618-1),
 - Frais de mission (6256 et 6257),
 - Frais d'affranchissement (6261),
 - Concours divers (cotisations...) (6281),
 - Frais de nettoyage des locaux (6283),
 - Frais de téléphonie (hors abonnement et consommations dédiés aux sites de surveillance) (6262-1),
- D'APPROUVER la régularisation des écritures à la fin de l'année entre tous les budgets conformément à la proratisation suivante :
 - Budget SPANC 16%
 - Budget Assainissement (dont 58% pour les dépenses liées à la régie et 4 % à la DSP)
 - Budget Eau (dont 21 % des dépenses liées à la régie et 1% pour les dépenses liées à la DSP).

PROJET DE TERRITOIRE – MOBILITES – DEVELOPPEMENT LOCAL

Rapporteur Xavier ANGELI

Projet ITDT – Cession du tènement foncier par EPORA

La friche ITDT fait l'objet d'un partenariat suivi entre ARCHE Agglo et la Ville de Tournon-sur-Rhône depuis de nombreuses années.

Les collectivités se sont tournées vers l'EPORA (Etablissement Public foncier de l'Ouest Rhônalpin) pour acquérir, piloter les études et engager les travaux de démolition et de dépollution du site conformément aux statuts de l'établissement.

Une **convention opérationnelle tripartite** entre l'EPORA, ARCHE Agglo et la ville de Tournon-sur-Rhône, en date du 26 septembre 2019 :

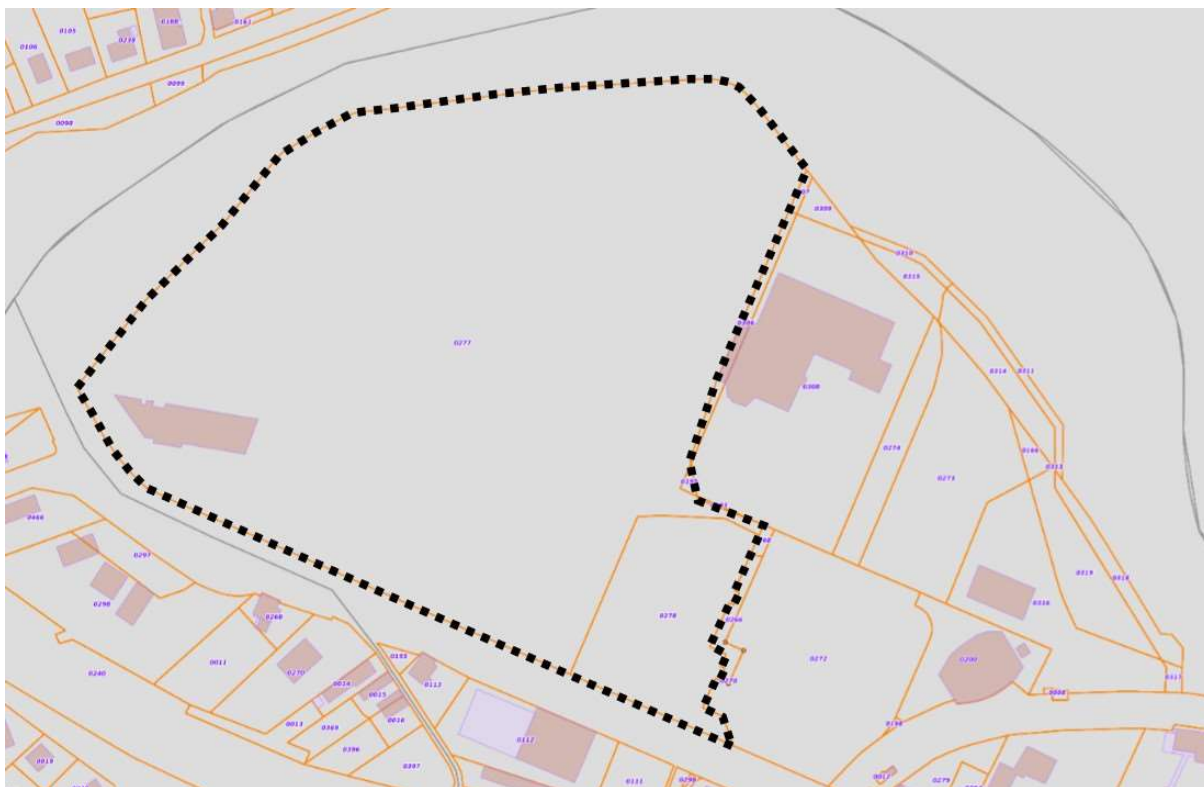
- ✓ Fixe les objectifs d'acquisition, démolition et travaux de proto-aménagement à la charge de l'EPORA ;
- ✓ Précise les conditions de participation de l'EPORA en cas de déficit d'opération ;
- ✓ Engage les collectivités à racheter le foncier à l'issue de ces travaux ;
- ✓ Détaille les conditions financières du rachat par les collectivités et les conditions d'une minoration foncière consentie par l'EPORA ;
- ✓ Etablit le principe d'avances financières payées par les collectivités, avances qui sont ensuite déduites du montant final d'acquisition. Il s'agit de trois versements de 550 000 € par collectivité.

Un avenant a été signé à cette convention le 18 mars 2021.

Par ailleurs, une **convention d'entente intercommunale** entre ARCHE Agglo et la ville de Tournon-sur-Rhône en date du 8 juillet 2022 a pour objet de définir les règles de gestion et les modalités de répartition financière dans le cadre du réaménagement de la friche industrielle ITDT. Elle précise notamment que les dépenses relatives au foncier seront prises à part égale (50%) par chacune des deux collectivités.

Les derniers travaux pour lesquels l'EPORA était engagé par la convention ont été réceptionnés le 18 décembre 2022. Le tènement foncier composé est donc prêt à être cédé. Il s'agit des parcelles suivantes :

dénomination	Surface
AK 195	46 m ²
AK 277	62 322 m ²
AK 278	5 726 m ²
TOTAL :	68 094 m²



Dans le cadre de sa recherche de subventions visant à diminuer le prix de revient du foncier, l'EPORA a mobilisé une subvention européenne au titre du FEDER de l'ordre de 1 760 000 €. Cette subvention ne pourra être accordée qu'après la cession par l'EPORA du foncier, permettant d'apprécier le bilan des dépenses et recettes de l'établissement public foncier pour cette opération. Par ailleurs, la subvention ne pourra plus être sollicitée après le mois de juin 2023.

Les deux collectivités et l'EPORA se sont donc mises en ordre de marche pour une cession en avril 2023. Au préalable, il est nécessaire qu'une collectivité soit désignée comme acquéreur du foncier.

Lors du Comité de Pilotage ITDT du 02 février 2023, il a été proposé que ce soit la ville de Tournon-sur-Rhône qui se rende propriétaire du foncier auprès de l'EPORA.

Conformément à la convention opérationnelle avec l'EPORA, des avances financières ont déjà été versées, 550 000 € par la Ville de Tournon-sur-Rhône et 550 000 € par ARCHE Agglo.

Au vu de ces éléments, le paiement du prix du foncier et des travaux s'opérera de la manière suivante :

- ✓ A la signature de l'acte en avril 2023 : le paiement du prix du foncier TTC estimé par les Domaines (1 104 001,20 €TTC), déduction faite des avances déjà perçues par l'EPORA (1 100 000 €), soit un reliquat de 4 001,20 €TTC.
- ✓ Courant 2023 le versement de la troisième avance appelée par l'EPORA, soit 275 000 € pour la ville de Tournon-sur-Rhône et la même somme pour ARCHE Agglo ;
- ✓ En 2025, une charge augmentative du prix, après calcul du coût de revient par l'EPORA entre dépenses (acquisitions, études, travaux, charges diverses), recettes (vente du foncier, subventions, notamment celle du FEDER), avances et participation de l'EPORA au déficit de l'opération.

Il existe donc à ce stade deux hypothèses de montants totaux d'acquisition, dépendant de l'obtention des subventions par l'EPORA. Les tableaux ci-après reprennent ces différents éléments financiers :

BILAN OPERATIONNELLE

	Atterissage sans subvention	Atterrissage avec subvention
Cout de revient HT de la requalification du site	4 931 675 €	4 931 675 €
Recettes HT	1 024 706 €	3 064 706 €
DEFICIT D'OPERATION HT	-3 906 969 €	-1 866 969 €
Participation financière EPORA (40 % du déficit d'opération)	1 562 788 €	746 788 €
RESTE A CHARGE HT	2 344 181 €	1 120 181 €

ELEMENTS CONSITUTIFS DU PRIX DE VENTE

	Atterissage sans subvention	Atterrissage avec subvention
Reste à charge HT	2 344 181 €	1 120 181 €
Valeur du foncier (estimation initiale des Domaines)	920 001 €	920 001 €
TOTAL HT	3 264 182 €	2 040 182 €
TVA	652 836 €	408 036 €
TOTAL TTC	3 917 019 €	2 448 219 €

MODALITES DE PAIEMENT

	Atterissage sans subvention	Atterrissage avec subvention
Avances versées en 2021 et 2022	1 100 000 €	1 100 000 €
Paieement du foncier à la signature de l'acte	4 001,20 €	4 001,20 €
Versment EPORA 2023	550 000 €	550 000 €
CHARGE AUGMENTATIVE - juin 2025	2 263 018 €	794 218 €

Le règlement du prix du foncier TTC et des frais de notaire sera fait par la Ville de Tournon-sur-Rhône, qui appellera ensuite la participation d'ARCHE Agglo.

Il en sera de même pour la charge augmentative du prix.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2019-273 du 10 juillet 2019 approuvant la convention opérationnelle entre l'EPORA, la commune de Tournon-sur-Rhône et ARCHE Agglo, et la délibération n°2021-022 du 3 février 2021 approuvant son avenant n°1 ;

Vu la délibération n°2022-437 du 6 juillet 2022 approuvant la convention d'entente avec la commune de Tournon sur Rhône;

Considérant la proposition faite par le comité de pilotage du 02 février 2023, que ce soit la ville de Tournon-sur-Rhône qui se rende propriétaire du foncier auprès de l'EPORA ;

Considérant l'avis du bureau communautaire en date du 23 février 2023 ;
Vu l'avis du Domaine n°2023-07102-07134 du 15 mars 2023 ;

Il est proposé au Conseil d'Agglomération :

- **D'APPROUVER** l'acquisition de l'ensemble des parcelles AK 195, AK 277, et AK 278 par la ville de Tournon-sur-Rhône auprès de l'EPORA,
- **DE CONTRIBUER** à cette acquisition à hauteur de 50 % dans les conditions définies ci-dessus
- **D'AUTORISER** M. le Président ou le Vice-président à signer tout document afférent à la présente délibération.

Projet ITDT – Convention d'entente relative à l'aménagement et la valorisation de la friche industrielle ITDT

Document disponible en téléchargement

La réflexion sur le devenir du site ITDT, sa requalification et son aménagement, reposent sur un partenariat fort entre la commune de Tournon-sur-Rhône et la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo (et les intercommunalités qui l'ont précédé, à savoir la Communauté de Communes du Tournonais et la Communauté de Communes Hermitage-Tournonais).

Ce partenariat a été formalisé au fil des ans par des engagements contractuels entre les collectivités, et notamment des conventions d'ententes intercommunales telles que prévues au titre des articles L. 5221-1 et L. 5221-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convention en cours a été signée le 8 juillet 2022 et il est prévu qu'elle prenne fin au plus tard à la fin de la convention opérationnelle tripartite associant l'EPORA, la commune de Tournon-sur-Rhône et ARCHE Agglo.

Les deux collectivités souhaitent engager la phase opérationnelle du projet d'aménagement de la friche ITDT. C'est pourquoi, il est proposé de signer une nouvelle convention d'entente qui prévoit :

- ✓ de faire coïncider la durée de la convention avec celle de l'opération d'aménagement ;
- ✓ d'identifier la répartition des missions entre les collectivités ;
- ✓ de préciser les règles de financement des dépenses entre les deux collectivités à chaque étape du projet ;
- ✓ de préciser la ventilation des recettes entre les deux collectivités.

La convention d'entente à venir précise donc les éléments suivants :

Délais : la convention prendra fin au parfait achèvement des travaux d'espace public et/ou à la vente de la dernière charge foncière, et ce, après constat d'un bilan financier partagé ;

Missions :

- ✓ L'animation et la conduite de l'opération : ARCHE Agglo a recruté par voie contractuelle un Responsable d'Opérations Aménagement, pour conduire le projet de requalification de la friche ITDT. Il est placé sous l'autorité fonctionnelle de la Directrice Générale des Services de la commune de Tournon-sur-Rhône.
- ✓ Le portage des autorisations administratives nécessaire au projet : la commune de Tournon-sur-Rhône aura la charge de conduire les différentes demandes d'autorisations administratives.
- ✓ Les études générales et leur pilotage : la commune de Tournon-sur-Rhône sera maître d'ouvrage des études.

- ✓ Les études et opérations de remise en état sanitaire : la commune sera maître d'ouvrage.
- ✓ Les études et travaux des équipements publics d'infrastructures et de superstructures pour ceux sous compétence des deux collectivités, et la coordination des interventions des autres maîtres d'ouvrage (syndicats, concessionnaires, ...) : pour les aménagements d'infrastructures la commune sera maître d'ouvrage des études jusqu'aux avants projets, la poursuite des études et la réalisation des travaux feront l'objet d'une maîtrise d'ouvrage au cas par cas. Pour les équipements, les études et les travaux feront l'objet d'une maîtrise d'ouvrage au cas par cas.
- ✓ La commercialisation et la cession du foncier seront conduits par la commune de Tournon-sur-Rhône.

Dans l'intérêt de l'efficacité de l'action publique, la délégation de maîtrise d'ouvrage de l'une à l'autre des collectivités est autorisée.

Dispositions financières : la règle générale de financement de l'opération par chaque collectivité est celle d'une participation à hauteur de 50% du reste à charge, à l'exception des études de conception et des travaux des équipements publics pour lesquels la règle tiendra compte des maîtrises d'ouvrage respectives.

Concernant les recettes, elles seront partagées à hauteur de la participation financière de chaque collectivité.

La Ville procédera régulièrement à des appels de fonds auprès d'ARCHE Agglo.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2019-273 du 10 juillet 2019 approuvant la convention opérationnelle entre l'EPORA, la commune de Tournon-sur-Rhône et ARCHE Agglo, et la délibération n°2021-022 du 3 février 2021 approuvant son avenant n°1;

Vu la délibération n°2022-437 du 6 juillet 2022 approuvant la convention d'entente avec la commune de Tournon sur Rhône;

Considérant l'avis du bureau communautaire en date du 23 février 2023 ;

Considérant qu'il convient de préciser la répartition des missions et des financements entre les collectivités après acquisition du foncier au travers d'une convention d'entente avec la commune de Tournon sur Rhône dans le cadre de l'aménagement de la friche industrielle ITDT ;

Il est proposé au Conseil d'Agglomération :

- **D'APPROUVER** la nouvelle convention d'entente avec la commune de Tournon sur Rhône,
- **D'AUTORISER** M. le Président ou le Vice-président à signer la convention d'entente ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

RIVIERES

Rapporteur Jean-Paul VALLES

GEMAPI – Etude de ruissellement – Convention de co-maîtrise d’ouvrage avec les communes

(Document disponible en téléchargement)

La variété d'échelle de lieux de production et d'impacts des ruissellements, et la diversité des facteurs qui aggravent les phénomènes, la gestion du risque d'inondation par ruissellement nécessite une approche transversale à différentes échelles (du bâtiment, de la parcelle, des projets d'aménagements, de la commune, voire de l'intercommunalité ou du bassin versant). Cela nécessite de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire en fonction de leurs compétences et de leurs missions : collectivités, État, habitants, aménageurs, monde agricole, etc.

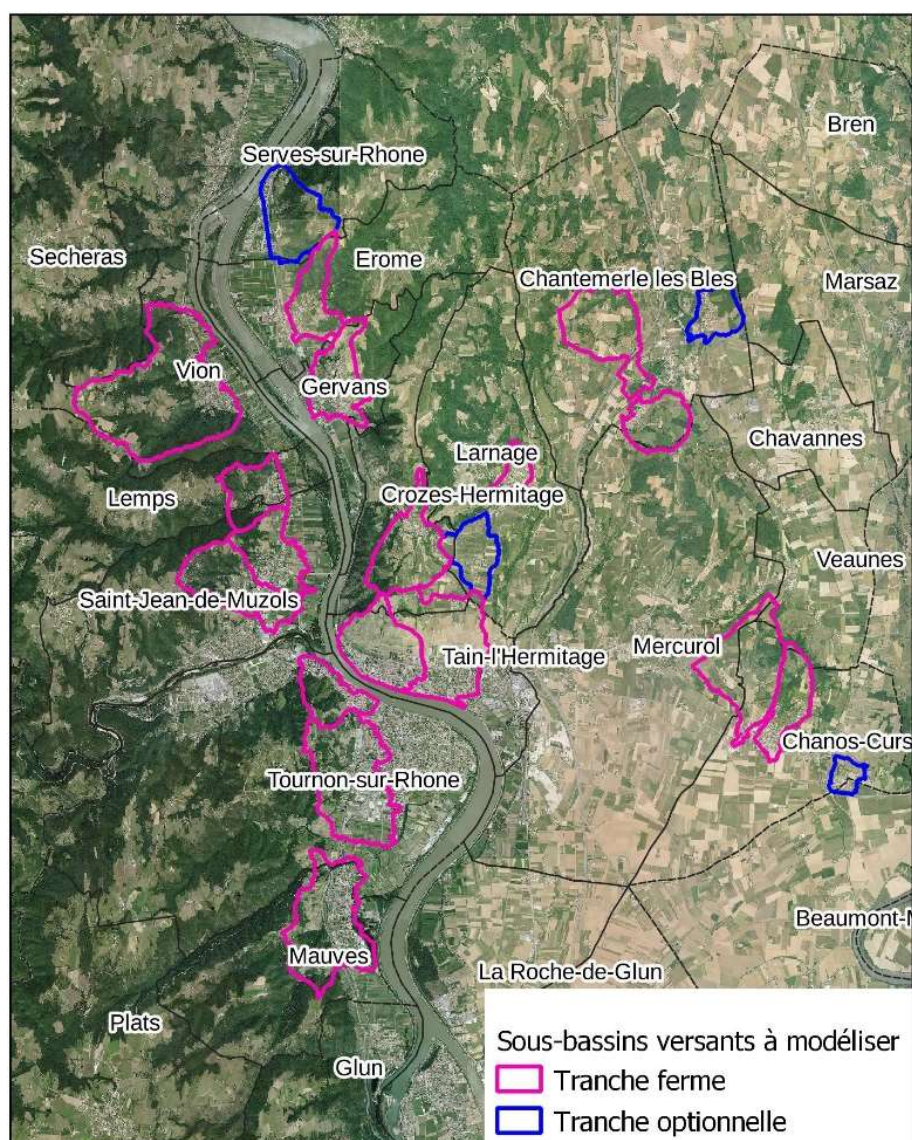
La gestion des inondations par ruissellements pluviaux se situe au croisement de plusieurs politiques sectorielles : débordements de cours d'eau, gestion des eaux pluviales en zone urbaine et non urbaine, etc. Cette complexité se retrouve dans les textes qui régissent les compétences et responsabilités en la matière.

La gestion des ruissellements et de ses conséquences fait encore l'objet de responsabilités fragmentées. Plusieurs compétences distinctes se rattachent à la gestion, directe ou indirecte, des problématiques du ruissellement.

Le relevé de décision du Bureau du 16 mai 2022 a permis de présenter et de valider l'approche technique et financière de l'étude, avec une participation résiduelle des communes à cette étude à hauteur de 10%. La synthèse des participations financières est rappelée dans le tableau ci-dessous :

Communes du PAPI	Nb modélisation prioritaire	Nb modélisation optionnelle	Potentiel fiscal par habitant 2021	Coefficient de modulation de la participation	Montant estimé de la participation sur la tranche ferme	Montant estimé de la participation sur la tranche ferme et la tranche optionnelle
Lemps	1		577 €	0,75	888 €	719 €
Crozes-Hermitage	1		659 €	0,86	1 014 €	821 €
Chantemerle-les-Blés	2	1	666 €	0,87	2 050 €	2 489 €
Larnage	1	1	678 €	0,89	1 043 €	1 689 €
Vion	1		719 €	0,94	1 106 €	896 €
Chanos-Curson	2	1	722 €	0,94	2 222 €	2 698 €
Serves-sur-Rhone		1	792 €	1,04	- €	987 €
Erome	1		816 €	1,07	1 256 €	1 016 €
Saint-Jean-de-Muzols	2		835 €	1,09	2 570 €	2 080 €
Tournon-sur-Rhone	2		898 €	1,17	2 764 €	2 237 €
Tain-l'Hermitage	2		1 034 €	1,35	3 182 €	2 576 €
Mauves	1		1 149 €	1,50	1 768 €	1 431 €
Gervans	1		1 513 €	1,98	2 328 €	1 885 €
Nb total modélisations :	17	4		Cout d'une modélisation :	1 176,47 €	952,38 €

Les bassins versants prioritaires sont rappelés ci-dessous :



Dans ce contexte, les collectivités ont constaté l'utilité de recourir à une procédure de co-maîtrise d'ouvrage en désignant ARCHE Agglo comme maître d'ouvrage opérationnel pour la réalisation d'une étude de ruissellement sur le territoire du PAPI Veauune, Bouterne et petits affluents du Rhône afin de faire un état des lieux de la problématique des ruissellements et d'apporter des solutions opérationnelles à Arche Agglo et aux communes concernées.

La convention organise les modalités d'une co-maîtrise d'ouvrage et d'un co-financement pour la réalisation d'une étude globale sur le ruissellement sur le territoire du PAPI Veauune, Bouterne et petits affluents du Rhône conformément à l'article L2422-12 du code de la commande publique issu de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985, relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée.

En application de ces dispositions, les communes signataires de la présente convention décident de déléguer temporairement leur maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une étude de ruissellement sur les communes de **Vion, Lempes, Saint-Jean-de-Muzols, Tournon-sur-Rhône, Mauves, Servès-sur-Rhône, Erôme, Gervans, Larnage, Crozes-Hermitage, Tain l'Hermitage, Chantemerle-les-Blés et**

Chanos-Curson. ARCHE Agglo devient le maître d'ouvrage opérationnel et accepte cette mission dans les conditions de la convention citée.

Cette convention devra faire l'objet d'une autorisation préalable des assemblées délibérantes de chaque collectivité et être transmise au contrôle de légalité afin de devenir exécutoire, et ce avant tout lancement de l'étude.

Considérant l'avis favorable du bureau du 23 mars 2023 ;

Il est donc proposé au Conseil d'Agglomération :

- ✓ D'APPROUVER le projet de convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et de co-financement pour la réalisation de l'étude de ruissellement,
- ✓ D'AUTORISER le Président ou le Vice-président à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et de co-financement pour la réalisation de l'étude de ruissellement ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

CULTURE

Rapporteur Béatrice FOUR

Enseignement artistique – Ecole de musique et de danse intercommunale – Tarifs des Interventions en Milieu Scolaire

Par arrêté inter-préfectoral N°07-2021-10-28-00006 portant modification des statuts, ARCHE Agglo est compétente « pour l'enseignement de la musique et de la danse en dehors du temps scolaire et dans le cadre d'un cursus qualifiant ». ARCHE Agglo s'est ainsi doté ainsi d'un troisième axe structurant de développement, la musique, pour lequel nous agissons en lieu et place des communes.

Dans ce cadre, l'agglomération assure la gestion d'un école intercommunale répartie sur 3 sites : Tain l'Hermitage, Saint Donat sur l'Herbasse et Colombier le vieux.

Il est à noter que le bilan de la 1^{ère} année de fonctionnement a été portée à la connaissance des membres du bureau et des conseillers d'agglomération lors des précédentes instances (le document est consultable en ligne)

Les Interventions en Milieu Scolaire

Les élus de l'agglomération ont souhaité restreindre la définition de la compétence au temps extrascolaire de l'enfant, excluant la pratique en milieu scolaire, qui reste en conséquence de la seule compétence des communes.

Pour assurer l'emploi des enseignants intervenants dans les écoles qui ont fait l'objet d'un transfert du syndicat AMD vers l'agglomération (20h d'activités semaine),
Pour permettre d'autre part une continuité du service,

ARCHE Agglo a proposé aux communes de l'organiser pour leur compte via une convention de prestation de service ; la loi nous autorisant à poursuivre cette activité comme une activité accessoire.

Lors de la saison 2022-2023, 13 communes ont bénéficié d'intervention en milieu scolaire : Saint Félicien, Arlebosc, Colombier-le-Vœux, Sécheras-Cheminas, Vion, Saint Barthelemy-le-plain, Tournon sur /R, Lempis, Etables, Gervans, Chanos C, Larnage.

Ces interventions représentent 727 heures d'enseignement à destination des élèves de primaire ou de maternelles + de 60 classes et plus de 1 000 élèves sont concernés.

Les tarifs d'intervention proposés pour cette saison correspondaient aux tarifs antérieurs proposés par le syndicat, ils n'ont pas fait l'objet d'une revalorisation.

FORFAIT	Tarif intervention
Forfait unique "Interventions musicales en milieu scolaire - maternelles et élémentaires" = 15 séances maximum par classe x 1 heure maximum	600 €
Forfait spécifique "Interventions musicales en milieu scolaire - pour les écoles maternelles qui le souhaitent" = 15 séances maximum par classe x 1/2 heure* maximum <i>*Intervention minimum 1h soit 2 classes</i>	300 €

Toutefois, le montant des recettes perçues par ARCHE Agglo ne couvre pas les dépenses engagées par cette dernière pour faire fonctionner le service. L'Agglomération doit assumer déficit de 6K€.

Aussi, et conformément à la proposition des membres de la commission culture il est proposé de procéder à une augmentation de 10% du tarif actuel comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

FORFAIT	Tarif actuel	Proposition 2023 – 2024 + 10%	Tarifs permettant un équilibre financier + 21,55%
Forfait unique "Interventions musicales en milieu scolaire - maternelles et élémentaires" = 15 séances maximum par classe x 1 heure maximum	600 €	660€	<u>730€</u>
Forfait spécifique "Interventions musicales en milieu scolaire - pour les écoles maternelles qui le souhaitent" = 15 séances maximum par classe x 1/2 heure* maximum <i>*Intervention minimum 1h soit 2 classes</i>	300 €	330€	<u>365€</u>

Cette augmentation permet de réduire le déficit du service IMS qui passe de 6 000€ à 2 600€.

Une contractualisation avec les communes à simplifier :

A ce jour les communes s'engagent conventionnellement, comme c'était le cas précédemment avec AMD, pour une année seulement. Cette durée limitée de conventionnement alourdit la gestion administrative du service (Il est à noter que cette commune accueille des interventions en milieu scolaire depuis plus de 15 ans).

Aussi, il est proposé de modifier les termes de cette contractualisation et de proposer une convention d'une année, renouvelable par tacite reconduction 3 fois et pouvant être dénoncée par les deux parties avant le début du mois de mars de la saison à suivre.

Une possibilité offerte à de nouvelles communes de bénéficier d'IMS :

La réduction du déficit dû à l'augmentation du tarif permet d'ouvrir le service Intervention Musicale en Milieu scolaire à de nouvelles communes, sans dépasser le déficit initial constaté soit 6 000€.

Il semble raisonnable de proposer 15 à 20 nouveaux forfaits supplémentaires.

L'orchestre à l'école :

ARCHE Agglo propose aux communes qui le souhaitent le dispositif orchestre à l'école. Un orchestre à l'école est un dispositif transformant une classe entière en orchestre, en principe pendant 3 ans (du CE2 au CM2 ou de la 5ème à la 3ème). Il devient une matière à part entière et est obligatoirement inscrit dans le projet d'école ou d'établissement, avec l'aval de l'inspection académique. Les musiciens intervenants de l'école de musique se déplacent au sein de l'école ou de l'établissement scolaire et travaillent en étroite collaboration avec les professeurs de musique des collèges, ainsi que toute l'équipe pédagogique. L'orchestre à l'école fonctionne au sein de l'école ou de l'établissement scolaire, soit intégralement dans le temps scolaire, soit partiellement en temps scolaire, complété en temps périscolaire.

A ce jour, seule la commune de Tournon s/ Rhône a souhaité inscrire ce dispositif dans une classe de l'école Vincent D'Indy qui termine sa 3^{ème} et dernière année au cours de cette saison.

A ce jour le tarif proposé aux communes est de 7 820€ pour une mise à disposition de 4 enseignants 1 fois par semaine et 1 enseignant pour une journée complémentaire par semaine également.

Cette activité présente un déficit de 2,5k€. Il est proposé comme pour les IMS de proposer une augmentation du tarif initial de 10% et de le porter à 8 600€ (réduction du déficit de 1 700€)

Vu la délibération n° 2022-451 du 6 juillet 2022 ;

Considérant l'avis favorable du bureau du 23 mars 2023 ;

Il est proposé au Conseil d'Agglomération :

- D'APPROUVER l'actualisation des tarifs des Interventions en Milieu Scolaire par une augmentation de 10% ;
- D'APPROUVER la convention pour les IMS à intervenir avec les communes pour une année renouvelable 3 fois par tacite reconduction ;
- D'APPROUVER l'ouverture des IMS à de nouvelles communes dans la limite de 15 à 20 forfaits supplémentaires ;
- D'APPROUVER l'augmentation de 10% du tarif de « l'orchestre à l'école » soit 8 600 € mis en place par convention avec les communes intéressées ;
- D'AUTORISER le Président ou la Vice-présidente en charge de la Culture à signer les conventions ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Rapporteur Jean-Louis WIART

Aides aux partenaires du développement économique

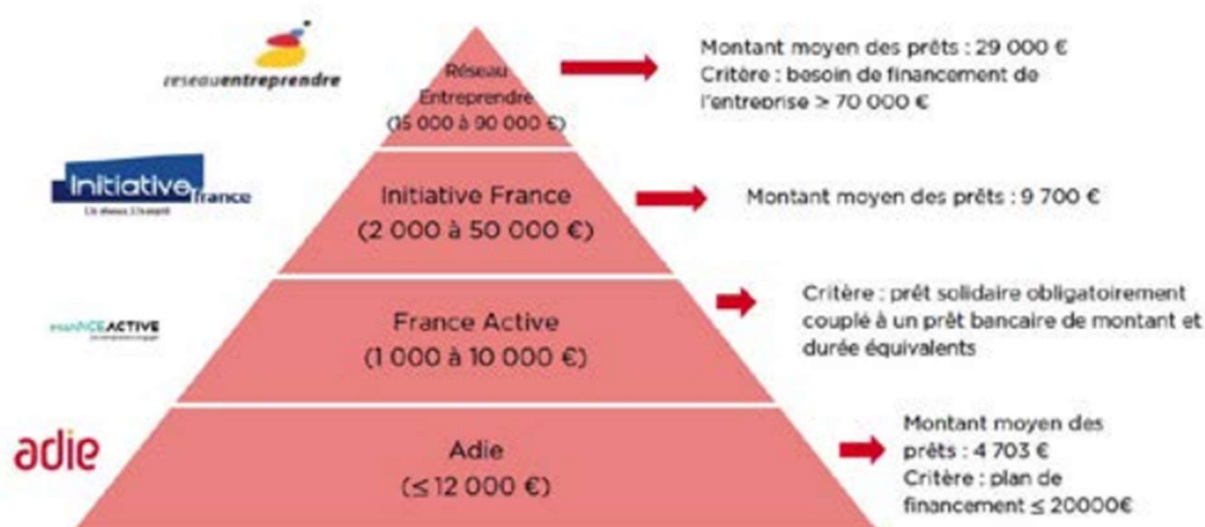
Depuis plusieurs années, ARCHE Agglo soutient financièrement les structures œuvrant auprès des porteurs de projets de création ou reprise d'entreprise :

- ✓ Initiative 2607 - Plateforme d'initiatives locales
- ✓ REDA - Réseau Entreprendre Drôme Ardèche
- ✓ ADIE - Association pour le Droit à l'Initiative Economie

Ces 3 structures sont complémentaires et permettent d'aider un vaste éventail de porteurs de projets sur le territoire.

Chaque structure a une cible différente. En effet, le REDA s'adresse à des projets « de plus grande envergure ». Initiative 2607 soutient principalement l'économie de proximité. L'ADIE soutient un public d'entrepreneurs plus fragile (entrepreneurs individuels non-bancarisés et micro-entrepreneurs). Généralement les besoins de financement des porteurs de projets Initiative et ADIE sont moins importants que ceux de REDA.

En 2022, ARCHE Agglo a financé Initiative 2607 à hauteur de 25 000 € par an, l'ADIE à hauteur de 3000 € et REDA à hauteur de 1 525 € par an.



ADIE : Association pour le Droit à l'Initiative Economique

L'association ADIE finance, conseille et accompagne les entrepreneurs dans la création et le développement de leur activité. La mission de l'ADIE est de promouvoir le droit à l'initiative économique pour tous.

L'ADIE soutient la création ou la reprise d'activités par 2 dispositifs principaux :

- ✓ Le prêt professionnel destiné aux entrepreneurs (création, reprise ou développement d'entreprise) n'ayant pas accès au crédit bancaire ;
- ✓ Le prêt mobilité pour l'achat/réparation/location d'un véhicule ou le financement d'un permis de conduire ou d'une formation professionnelle.

Les dossiers de demande de financement sont présentés devant un comité de crédit composé de 2 Directeurs territoriaux de l'Adie et un président de comité. Ce sont des bénévoles. Il y a 3 comités par semaine afin d'apporter une réponse rapide aux créateurs.

Les raisons d'un refus de financement peuvent être : une situation personnelle trop fragile pour endetter la personne, pas assez de capacité de remboursement, risque d'aggraver la situation de la personne, pas de perspective d'activité, un projet non abouti, un manque de transparence de la personne, etc.

En 2022 (à fin septembre), 9 personnes ont été financées sur ARCHE Agglo :

- 8 microcrédits professionnels accordés pour total de 48 556 € soit une moyenne de 6 069 € par entreprise.
 - Activités financées : vente de vêtements, restauration de meubles anciens, esthétique et bien-être, nettoyage, prothésiste ongulaire, fabrication de meubles, formation santé sécurité au travail.
 - 1 microcrédit mobilité octroyé pour 3 077 €.



Pour rappel, ARCHE Agglo a voté un financement à hauteur de 3 000 € en 2021 et 2022. La subvention est à verser à réception du rapport d'activité.

L'ADIE sollicite ARCHE Agglo pour renouveler la convention de partenariat actant une subvention de fonctionnement.

Considérant l'avis favorable de la commission économie du 2 mars 2023 ;
Considérant l'avis favorable du bureau du 23 mars 2023

Il est proposé au Conseil d'Agglomération :

- D'APPROUVER la convention de partenariat avec l'ADIE pour 2023 et le versement d'une subvention de fonctionnement de 3 000 € ;
- D'AUTORISER le Président ou le Vice-président en charge du Développement économique à signer la convention ainsi que tout document afférent à la présente délibération

Initiative 2607

ARCHE Agglo finance Initiative 2607 depuis plusieurs années par le biais d'une convention cadre annuelle de partenariat afin de soutenir la création d'activités et d'emplois et de développer l'économie de proximité. Le montant de la subvention s'élève à 25 000 € par an.

La contribution financière d'ARCHE Agglo intervient au titre du fonctionnement de l'association INITIATIVE 26-07 pour permettre le développement de l'expertise des demandes de financement et l'accompagnement des porteurs de projets du territoire d'ARCHE Agglo.

Par délibération du 16 décembre 2020, ARCHE Agglo a validé la convention de 3 ans avec Initiative 2607 et l'engagement financier annuel de 25 000 €.

Modalités :

- ✓ Cibles des dispositifs d'accompagnement : créateurs ou repreneurs de TPE
- ✓ Pas de condition minimum de création ou de maintien d'emploi (à part celui du créateur ou du repreneur).

L'association fonctionne avec 187 bénévoles.

Initiative accompagne les porteurs de projets via 2 dispositifs principaux :

- ✓ Prêt d'honneur
 - Créateur ou repreneur créant son emploi
 - Entreprise de moins de 5 ans
 - En complément d'un financement bancaire professionnel
 - Prêt personnel à 0 % sans garantie
 - 2 000 € à 15 000 € en création (jusqu'à 20 000 € en reprise d'entreprise)
 - Durée : 2 à 5 ans, différé possible
- ✓ Garantie bancaire
 - Objet du prêt bancaire garanti : BFR / Investissements / rachats de parts - Prêt minimum : 24 mois
 - Pour toutes les garanties : 7 ans maximum / commission 2.5% du montant garanti (calcul flat) / tous secteurs d'activité
 - De 50 % à 80 % maximum du montant de l'emprunt bancaire

Le taux de survie à 5 ans des entrepreneurs accompagnés est de 85 %.

Initiative 2607 accompagne également les entreprises solidaires, les porteurs de projets agricoles et les associations.

Evolution du nombre de dossiers traités par Initiative 2607 sur le territoire d'ARCHE Agglo :

- ✓ 18 en 2017
- ✓ 29 en 2018
- ✓ 31 en 2019
- ✓ 8 en 2020
- ✓ 25 en 2021
- ✓ 15 en 2022

Initiative 2607 a sollicité ARCHE Agglo pour augmenter son financement, et ce pour deux raisons :

- ✓ D'une part la subvention est calculée en fonction du nombre d'habitants du territoire, et ce nombre est en hausse pour ARCHE Agglo ;

- ✓ D'autre part, les frais de fonctionnement de la structure augmentent et notamment la masse salariale. Initiative 2607 développe son équipe de conseillers afin de mieux couvrir les territoires et instruire correctement les dossiers de demande de financement.

Actuellement ARCHE Agglo verse une subvention de 25 000 € à Initiative calculée comme suit :

➔ Subvention par habitant 0,44 € x nombre d'habitants 56 428 = 24 828 € arrondis à 25 000 €

Initiative souhaiterait passer à une subvention de 31 843 € arrondis à 32 000 € :

➔ Subvention par habitant 0,55 € x nombre d'habitants 57 897 = 31 843 € arrondis à 32 000 €

Il convient de préciser que tous les EPCI sont concernés par la hausse de subvention demandée.

Considérant l'avis favorable de la commission économie du 2 mars 2023 ;

Considérant l'avis favorable du bureau du 23 mars 2023

Il est proposé au Conseil d'Agglomération :

- D'ABROGER la délibération n° 2020-633 du 16/12/2020 et la convention afférente ;
- D'APPROUVER la convention de partenariat avec INITIATIVE 2607 pour 2023 et le versement d'une subvention de fonctionnement de 28 500 € ;
- D'AUTORISER le Président ou le Vice-président en charge du Développement économique à signer la convention ainsi que tout document afférent à la présente délibération

Réseau Entreprendre Drôme Ardèche (REDA)

Pour la 5^{ème} année consécutive, REDA sollicite ARCHE Agglo pour adhérer au réseau.

REDA est une association qui accompagne les créations et/ou reprises de TPE/PME, en collectif et en individuel, sur 2 ans. A la différence d'Initiative 2607, REDA demande une contrepartie de 5 créations d'emplois minimum à 3 ans.

L'association propose de prêts d'honneur à taux 0, de 15 000 € à 50 000 € avec différé de remboursement de 18 mois (fonds de financement de l'association = 350 000 €).

REDA intervient en faveur d'entreprises de taille plus importante par rapport à celles accompagnées par Initiative 2607.

- ✓ 300 à 350 appels par an -> 50 dossiers retenus pour étude -> 10 à 12 lauréats par an.
- ✓ Tous secteurs sauf agriculture et professions libérales.
- ✓ Taux de pérennité de 85 % à 5 ans.

L'association Drôme Ardèche a été créée en décembre 1998.

- ✓ 314 lauréats accompagnés depuis la création ;
- ✓ > 2 000 emplois créés ou maintenus.

Il s'agit d'un collectif de chefs d'entreprises en activité bénévoles : **186 membres** en 2020 en 26-07.

- Collectivités impliquées : Valence Romans Agglo, CC DRAGA, CCPDA, Montélimar Agglomération.
- Entreprises et chefs d'entreprises ARCHE Agglo : Cave de Tain, Fayol, Comptoir Rhodanien, Sodimas, Valrhona, CNM Process, Syrah Finance, SBTFC.
- Le Fond de financement est alimenté par les cotisations des membres.

L'action du REDA est complémentaire à celles d'Initiative 2607 et de l'ADIE et permet de mailler tous les types d'entrepreneurs sur le territoire d'ARCHE Agglo en matière de création-reprise.

Le comité d'engagement du 17 mars 2021 a accordé un prêt d'honneur de 40 000 € à M. Laurent BOYER, repreneur de la société Siroco basée à Tournon sur Rhône (ZA Champagne).

Le comité d'engagement du 7 mars 2022 a accordé un prêt d'honneur de 20 000 € à M. Olivier Mastorakis, repreneur de l'entreprise Restaurant Traiteur Marmey à Saint-Victor.

1 prêt d'honneur accordé en 2022 à M. Matthieu Marc, repreneur de l'entreprise EATB à Mercurol-Veunes.

Considérant l'avis favorable de la commission économie du 2 mars 2023 ;

Considérant l'avis favorable du bureau du 23 mars 2023

Il est proposé au Conseil d'Agglomération :

- D'APPROUVER le renouvellement de l'adhésion au REDA pour un montant de 1 525 € ;
- D'AUTORISER le Président ou le Vice-président en charge du Développement économique à signer tout document afférent à la présente délibération

ZA d'Erôme – Convention de superposition d'affectation avec la CNR

(Cf. projet de convention disponible en téléchargement)

Au terme d'une procédure de déclassement du domaine public fluvial par arrêté préfectoral en date du 29/12/2017, ARCHE Agglo est devenu propriétaire d'un tènement cadastré F971 figurant dans les emprises de la zone d'activité d'Erôme.

Celle-ci dispose d'une voie de desserte figurant sur les dépendances immobilières de la concession CNR au titre de la chute de Saint Vallier.

ARCHE Agglo, a sollicité la CNR pour aménager et viabiliser les abords de ladite voirie afin de permettre l'accès à ses parcelles acquises et qu'elle souhaite commercialiser pour permettre le développement d'entreprises locales.

L'accès à ces lots ne peut se faire que par la voirie préalablement existante CNR.

La présente convention permet au bénéficiaire de superposer l'affectation supplémentaire permettant à ARCHE Agglo d'aménager les accotements de la voirie du site d'activité d'Erôme et d'une création d'une zone de fonctionnement et remise en état des places de stationnement existantes.

Le périmètre concerne une bande de terrain d'une superficie de 758 mètres-carrés environ, cadastré section F numéro 973 pour partie et défini sur le plan annexé à la présente convention.

Les ouvrages prévus par ARCHE Agglo portent sur :

- ✓ La mise en place de lampadaires à LED correspondant aux normes en vigueur
- ✓ La mise en place de panneaux de signalisation
- ✓ Les plantations d'arbustes
- ✓ La création de trapèzes d'accès aux parcelles
- ✓ La création de trottoir dans les bandes d'espaces verts pour un arrosage et une infiltration naturelle de l'eau
- ✓ La création d'une zone de manœuvre
- ✓ La création d'une zone de stationnement pompier en enrobé matérialisé par un panneau et un marquage au sol.

Pour tous travaux ARCHE Agglo devra prévenir au préalable la CNR et devra recueillir son autorisation écrite préalable. Les ouvrages listés ci-dessus devront être entretenus en bon état. L'entretien de la végétation sera assuré par ARCHE Agglo

La durée de la convention sera conclue pour la durée pendant laquelle s'exercera la superposition d'affectations. Elle entrera en vigueur à compter de sa signature par l'ensemble des parties et intervenants.

Aucune indemnisation ne sera réclamée. Cependant, si à l'avenir cet exercice devait engendrer des dépenses ou une privation de revenus pour l'Etat ou CNR, le bénéficiaire s'engagera à les indemniser.

Considérant l'avis favorable du bureau du 23 mars 2023 ;

Il est proposé au Conseil d'Agglomération :

- D'APPROUVER la convention de superposition d'affectation sur le domaine public concédé à la Compagnie Nationale du Rhône n° 14017 pour la mise à disposition de terrain pour l'aménagement d'accotement de voirie sur la ZA d'Erôme ;
- D'AUTORISER le Président ou le Vice-président en charge du Développement économique à signer la convention ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

HABITAT

Rapporteur Yann EYSSAUTIER

Avenant n° 4 à la convention annuelle pour l'observatoire de l'habitat de l'ADIL 26

(Projet d'avenant disponible en téléchargement)

L'Observatoire de l'habitat en Drôme-Ardèche permet de missionner l'Adil 26 sur des travaux liés à l'habitat et au logement en lien avec les thématiques inscrites dans le PLH. Le financement de cet observatoire est assuré par les Départements de la Drôme et de l'Ardèche et par les EPCI adhérents.

En mai 2019, ARCHE Agglo a signé une convention de participation reconductible chaque année par voie d'avenant. Pour 2023, un nouvel avenant est proposé à cette convention avec pour objet :

- ✓ de reconduire le partenariat pour l'année 2023
- ✓ d'actualiser le montant de la participation d'ARCHE agglo sur la base de la croissance démographique et évolution de l'indice des prix à la consommation mais également du fait de la mise en place d'un observatoire de l'habitat conformément à la loi « Climat et résilience » comprenant la mise à disposition d'un outil cartographique. Ceci conduit à une réévaluation de la participation financière d'ARCHE Agglo pour 2023 à 8 486 euros (7 250 euros en 2022).
- ✓ de préciser les travaux spécifiques prévus pour l'année 2023 à savoir :
 - Note de suivi du PLH année 4
 - Autres compléments d'étude dans la limite de l'économie de la convention.

Considérant l'avenant n° 4 à la convention annuelle pour l'observatoire de l'habitat avec l'ADIL 26 ;
Considérant l'avis favorable de la commission Aménagement Habitat du 7 mars 2023 ;
Considérant l'avis favorable du bureau du 23 mars 2023 ;

Il est proposé au Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE l'avenant n° 4 à la convention avec l'ADIL 26 ;
- AUTORISE le Président ou le Vice-président en charge de l'Habitat à signer la convention et tout document afférent à la présente délibération.

Bilan et convention annuelle de mise en œuvre du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH)

(Projet de convention disponible en téléchargement)

Chaque année de mise en œuvre du SPPEH doit faire l'objet d'une convention entre le Conseil départemental de l'Ardèche, l'agglo, l'ALEC et l'ADIL. Cette convention indique les objectifs prévus sur le territoire en matière de conseil, d'accompagnement et d'actions de sensibilisation prévus pour l'année.

Au regard de ces objectifs, les subventions sont réparties entre chaque cosignataires en fonction des prestations réalisées sous la forme de valorisation d'actes (cf tableau ci-dessous).

Pour 2023, les objectifs s'appuient globalement sur la candidature déposée à la Région fin 2020 pour les 3 ans du SPPEH.

Une modification est toutefois proposée concernant le niveau d'information et de conseils proposé aux particuliers. Au regard des modifications nationales concernant l'accompagnement de la rénovation énergétique (création de Mon Accompagnateur Rénov'), il apparaît cohérent de prévoir une augmentation du nombre de contacts (appels et mails) au service habitat. Ces contacts s'apparentent à des informations de premier niveau que le SPPEH peut valoriser.

Il est donc proposé d'inscrire 490 actes que le service Habitat réalisera et d'augmenter le nombre total d'informations à 1 320. L'ADIL reste seule à répondre sur les conseils personnalisés.

En termes de budget, la subvention régionale attribuée aux départements totalement couverts ne sera pas versée à l'Ardèche. Pour l'agglomération, cela représente 6 300€ de subvention en moins mais un surcoût global pour 2023 par rapport à l'estimation de fin 2020 de 3 000€.

			Objectifs 2022	Objectifs 2023
Axe 1 (ARCHE Agglo- Partenariat ADIL)	Actes	A1, info conseil	1100	1320
		A2, conseil personnalisé	254	280
		A2, conseil personnalisé (copros)		5
		B1, info 1er niveau	34*	mutualisé
		C1, sensibilisations ménages	7	
Axe 2 (ARCHE Agglo- prestation)	Logements individuel	A4, accompagnement phase amont	40	40
	Copropriété	A4, accompagnement phase amont	3	3
Axe 3 petit tertiaire (ALEC)		B2, conseil personnalisé entreprise	17*	mutualisé
Axe 4 animer l'offre (ALEC)		C2, sensibilisation petit tertiaire	5*	mutualisé
		C3, sensibilisation pro réno	6*	mutualisé

Considérant le projet de convention ;

Considérant l'avis favorable de la commission Aménagement Habitat du 7 mars 2023 ;

Considérant l'avis favorable du bureau du 23 mars 2023 ;

Il est proposé au Conseil d'Agglomération :

- ✓ D'APPROUVER les objectifs à inscrire dans la convention quadripartite avec le Département de l'Ardèche, l'ALEC et l'ADIL ;
- ✓ D'AUTORISER le Président ou le Vice-président en charge de l'Habitat à finaliser la convention annuelle avec les services du Département et à signer la convention annuelle du SPPEH pour 2023.

TOURISME - SPORT

Rapporteur Delphine COMTE et Laurent BARRUYER

Convention de partenariat avec l'association Ardéchoise Cyclo Promotion et la commune de St-Félicien

(Projet de convention disponible en téléchargement)

L'Ardéchoise est l'évènement cyclo incontournable du mois de juin sur le territoire. Avec une moyenne de 15 000 cyclistes, il s'agit du premier rassemblement cyclos d'Europe sur route de montagne. Avec des formules de 1 à 4 jours avec des parcours différents sur l'ensemble du département. Saint Félicien est le lieu de départ et d'arrivée de l'évènement.

L'organisation de cette évènement a fait l'objet d'une convention de partenariat entre ARCHE Agglo, la commune de St Félicien et l'Association l'Ardéchoise Cyclo Promotion et la commune de St-Félicien.

Cette convention a été signée en décembre 2016 par l'ancienne communauté de communes du Pays de St Félicien et la commune. Elle a fait l'objet d'un avenant signé par ARCHE Agglo en mai 2021. Celui-ci étant arrivé à échéance en septembre 2022, il convient aujourd'hui que les 3 partenaires définissent de nouvelles modalités de conventionnement.

Lors du précédent conventionnement ARCHE Agglo assurait en direct un certain nombre d'engagement :

- ✓ Mise à disposition de bâtiments et/ou terrains propriété de l'agglomération : gymnase (aujourd'hui redevenu propriété de la commune), maison de l'ardéchoise, parking exposant (futur caserne SDIS),
- ✓ Pris en charge lors de la manifestation de :
 - La gestion des parkings et du plan de circulation ;
 - La coordination des moyens humains à mettre à disposition des personnels intercommunaux et municipaux : montage du village et démontage ;
 - L'Intervention de Tremplin pour l'entretien des terrains et abords de route 2 à 3 semaines avant l'évènement ;
 - La Convention avec Marius BOUVIER et une société de surveillance pour la sécurité pendant l'évènement ;
 - Des conventions individuelles avec les propriétaires de terrains pour les parkings à renouveler pour 2 ans ;

Cela était réalisé via l'embauche d'un coordonnateur sur 2.5 à 3 mois.

Aujourd'hui, il est proposé de modifier les conditions de convention sur la base des conditions suivantes :

- ✓ Signature d'une convention cadre avec les 3 partenaires auxquelles seront annexées des conventions ou documents annexes sur les conditions de mise à disposition des biens des 2 collectivités ;
- ✓ Durée de convention de 6 ans pour l'ensemble de l'année civile 2023 jusqu'au 31 décembre 2028 ;
- ✓ ARCHE Agglo stoppe les missions portées en direct mais verse en contrepartie une subvention correspondant aux charges précédemment supportées à savoir :
 - ✓ une subvention globale 17 000 € dite de « transfert de charges »;
 - ✓ subvention complémentaire de 5 000 € pour l'ardéchoise des jeunes reconductible annuellement en fonction du maintien de cette activité.
- ✓ Mise à disposition de 35 jours/agent **soit une valeur de l'ordre de 5 500 €** pour l'installation et désinstallation du site, le panneautage et les ancrages de banderoles en lien avec l'ardéchoise

- ✓ Location du bâtiment de l'Ardéchoise pour un loyer mensuel de 500 € et prise en charge par l'agglo des grosses réparations incombant au propriétaire

Considérant le projet de convention ;

Considérant l'avis favorable du bureau du 23 mars 2023 ;

Il est proposé au Conseil d'Agglomération :

- D'APPROUVER la convention de 6 ans du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2028 avec l'Association l'Ardéchoise ;
- D'AUTORISER le Président à signer la convention ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur Frédéric SAUSSET

Modification d'un délégué suppléant au Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Herbasse (SIABH)

Après avis de la commune de Marsaz, il est proposé de remplacer :

- François CHABANEL par Frank BUNGENER

en tant que délégué suppléant représentant ARCHE Agglo au Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Herbasse

Considérant l'avis du bureau du 23 mars 2023 ;

Il est proposé au Conseil d'Agglomération :

- D'APPROUVER cette proposition.